

Rapport de la direction

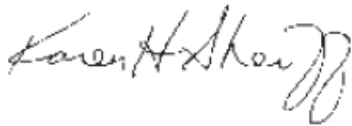
AUX PORTEURS DE PARTS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

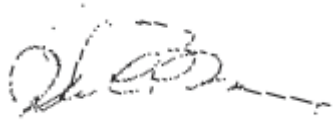
La direction a établi et maintient des systèmes comptables et de contrôles internes comportant des politiques et des procédures écrites ainsi qu'un programme d'audit interne exhaustif. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que nos documents comptables sont fiables et constituent un fondement adéquat aux fins de préparation des états financiers en temps opportun et avec exactitude et que notre actif est bien protégé.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, principalement par l'intermédiaire du comité d'audit. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit. Le comité d'audit est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs indépendants et d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. D'autres responsabilités incombent au comité d'audit, notamment les rencontres périodiques avec les auditeurs indépendants, les membres de la direction et les auditeurs internes afin d'examiner les questions touchant la comptabilité, l'audit, les contrôles internes, les litiges, l'information financière ou autres. Les auditeurs internes et les auditeurs externes ont librement accès au comité d'audit, que ce soit en présence ou non des membres de la direction.

Nos auditeurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., ont audité nos états financiers. Le rapport de l'auditeur ci-joint décrit l'étendue de leur audit et présente leur opinion.



Karen H. Sheriff
Présidente et chef de la direction
Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en
commandite



Glen LeBlanc
Chef des affaires financières
Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en
commandite

Le 9 mars 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Placements Bell Aliant Communications régionales inc., commandité de Placements Bell Aliant
Communications régionales, société en commandite

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009, et les états consolidés des résultats, de l'avoir des associés, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à des dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte + Touche s.r.l.

Comptables agréés
Le 9 mars 2011
Halifax (Nouvelle-Écosse)

**PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES,
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2010

BellAliant

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Bilans consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2010	2009
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	65,4 \$	27,1 \$
Débiteurs	2, 25	255,8	304,0
Effets à recevoir d'apparentés	25	145,6	-
Stocks	3	18,0	14,4
Charges payées d'avance	25	16,0	14,8
Actif d'impôts futurs	4	80,0	57,6
Impôts à recouvrer		25,0	14,4
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	5	95,4	-
		701,2	432,3
Dépenses en immobilisations			
Immobilisations corporelles	6	3 642,7	3 662,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée		1 372,2	3 069,8
		5 014,9	6 732,6
Autres actifs			
Créances à long terme	9, 25	20,5	23,8
Charges reportées		14,3	13,4
Actif d'impôts futurs	4	-	4,2
Actif au titre des prestations constituées	7	470,6	418,0
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	8	125,2	125,2
Écart d'acquisition	9	2 768,9	2 768,3
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	5	11,7	-
		3 411,2	3 352,9
Total de l'actif		9 127,3 \$	10 517,8 \$

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
Bilans consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2010	2009
Passif et avoir des associés			
Passif à court terme			
Effets à payer à des apparentés	25	48,7 \$	2,6 \$
Créditeurs et charges à payer	10, 25	347,8	416,2
Distributions à verser	25	199,4	55,3
Dette à court terme	11	249,2	40,0
Tranche à court terme de la dette à long terme	12	427,4	17,2
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	5	38,8	-
		1 311,3	531,3
Passif d'impôts futurs	4	217,3	421,6
Dette à long terme	12	2 360,9	2 759,9
Passif au titre des prestations constituées	7	368,7	382,9
Crédits reportés et autres passifs à long terme	10, 25	32,6	34,8
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées	5	5,4	-
Total du passif		4 296,2	4 130,5
Part des porteurs sans contrôle	14	977,1	1 587,9
Avoir des associés		3 854,0	4 799,4
Total du passif et de l'avoir des associés		9 127,3 \$	10 517,8 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

*Approuvé au nom du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite :*



Edward Reevey
Administrateur



Louis Tanguay
Administrateur

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)</i>	Notes	2010	2009
Produits d'exploitation	17	2 785,1 \$	2 870,2 \$
Charges			
Charges d'exploitation		1 444,2	1 497,6
Amortissement	18	703,9	709,5
Réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée	6	1 540,7	-
Frais de restructuration et autres frais	10	29,1	41,4
		3 717,9	2 248,5
Bénéfice (perte) d'exploitation		(932,8)	621,7
Autres charges (produits)			
Perte liée au remboursement de la dette à long terme	12	12,1	-
Perte liée aux instruments financiers dérivés	13, 20	-	13,3
Autres charges (produits)		1,9	(0,1)
		14,0	13,2
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur la dette à long terme		150,8	146,3
Autres intérêts débiteurs		11,5	12,1
		162,3	158,4
Bénéfice (perte) avant les éléments ci-dessous		(1 109,1)	450,1
Impôts sur les bénéfices	4		
Charge (économie) d'impôts exigibles		3,1	(2,0)
Économie d'impôts futurs		(219,6)	(53,6)
		(216,5)	(55,6)
Bénéfice (perte) avant la part des porteurs sans contrôle		(892,6)	505,7
Part des porteurs sans contrôle	14	(401,4)	134,9
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies		(491,2)	370,8
Perte nette liée aux activités abandonnées	5	(5,9)	(14,6)
Bénéfice net (perte nette)		(497,1) \$	356,2 \$
Bénéfice (perte) par part	19		
De base lié(e) aux activités poursuivies		(3,06) \$	2,31 \$
De base lié(e) aux activités abandonnées		(0,04)	(0,09)
De base		(3,10) \$	2,22 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en millions de dollars)</i>	Note	2010	2009
Bénéfice net (perte nette)		(497,1) \$	356,2 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	4,3	15,7
Résultat étendu		(492,8) \$	371,9 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
États consolidés de l'avoir des associés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés et du cumul des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des associés
Solde au 31 décembre 2009		2 061,5 \$	0,4 \$	2 764,5 \$	(27,0) \$	2 737,5 \$	4 799,4 \$
Perte nette		-	-	(497,1)	-	(497,1)	(497,1)
Distributions déclarées sur :							
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		-	-	(81,7)	-	(81,7)	(81,7)
Parts de société en commandite de catégorie 2	25	-	-	(370,9)	-	(370,9)	(370,9)
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	-	-	-	4,3	4,3	4,3
Solde au 31 décembre 2010		2 061,5 \$	0,4 \$	1 814,8 \$	(22,7) \$	1 792,1 \$	3 854,0 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés et du cumul des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des associés
Solde au 31 décembre 2008		2 061,5 \$	0,4 \$	2 863,7 \$	(42,7) \$	2 821,0 \$	4 882,9 \$
Bénéfice net		-	-	356,2	-	356,2	356,2
Distributions déclarées sur :							
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		-	-	(81,7)	-	(81,7)	(81,7)
Parts de société en commandite de catégorie 2	25	-	-	(373,7)	-	(373,7)	(373,7)
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	-	-	-	15,7	15,7	15,7
Solde au 31 décembre 2009		2 061,5 \$	0,4 \$	2 764,5 \$	(27,0) \$	2 737,5 \$	4 799,4 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en millions de dollars)</i>	Notes	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies		(491,2) \$	370,8 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	18	703,9	709,5
Réduction de valeur des actifs incorporels à durée de vie limitée	6	1 540,7	-
Perte (gain) à la cession d'actifs		(0,2)	0,3
Économie d'impôts futurs		(219,6)	(53,6)
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	7	81,2	77,4
Capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	7	(148,0)	(135,5)
Part des porteurs sans contrôle		(401,4)	134,9
Perte liée aux instruments financiers dérivés	13	-	13,3
Perte liée au remboursement de la dette à long terme	12	12,1	-
Variations des actifs et des passifs d'exploitation	21	(48,6)	19,8
Autres		(0,4)	(10,5)
		1 028,5	1 126,4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat de créances	2	(37,0)	-
Produit (remboursement) de la dette à court terme, montant net	11	209,2	(168,2)
Produit (remboursement) d'effets à payer à des apparentés, montant net	25	46,1	(3,6)
Produit de la dette à long terme	12	348,7	348,6
Remboursement de la dette à long terme	12	(358,8)	(156,8)
Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition	12	(19,2)	(8,8)
Règlement d'instruments financiers dérivés, montant net	13	-	(15,4)
Distributions versées par des filiales aux porteurs sans contrôle	14	(104,7)	(209,5)
Distributions versées		(413,2)	(455,5)
		(328,9)	(669,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Augmentation des effets à recevoir d'apparentés	25	(145,6)	-
Dépenses en immobilisations		(494,0)	(462,4)
Produit de la vente d'immobilisations		0,9	0,6
		(638,7)	(461,8)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies			
		60,9	(4,6)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées			
	5	(22,6)	17,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début			
		27,1	14,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin			
		65,4 \$	27,1 \$
Information supplémentaire			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin			
Trésorerie		8,9 \$	20,1 \$
Équivalents de trésorerie	25	56,5	7,0
		65,4 \$	27,1 \$
Intérêts versés			
		155,3 \$	144,4 \$
Impôts sur les bénéfices payés, montant net			
		5,1 \$	0,3 \$

Se reporter aux notes complémentaires.

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) a été établie en 2006 en vertu des lois de la province de Québec et détient les activités principales du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds). Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Placements Bell Aliant, s.e.c. et à ses filiales.

Nos activités sont principalement concentrées dans les services de télécommunications régionales au Canada atlantique, en Ontario et au Québec. Nous offrons une vaste gamme de services de communications traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données. Nous avons également offert des services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), de gestion des infrastructures, de solutions matérielles et de solutions technologiques avancées par l'intermédiaire de notre division xwave, mais ces services ont été abandonnés, tel qu'il est expliqué à la note 5.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers consolidés

Nous avons préparé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités que nous contrôlons. Au 31 décembre 2010, nos principales filiales incluaient Bell Aliant Communications régionales inc., Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Chiffres correspondants

Certaines données financières correspondantes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour 2010 à l'égard des activités abandonnées, tel qu'il est expliqué à la note 5.

Utilisation d'estimations comptables

En vertu des PCGR du Canada, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et, par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains postes, comme les produits d'exploitation, la provision pour créances douteuses, le gain ou la perte à la cession de créances, la durée de vie utile des immobilisations, les dépréciations d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages sociaux, les impôts sur les bénéfices, les frais de restructuration et autres frais, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels.

Au quatrième trimestre de 2010, nous avons révisé l'estimation de la valeur et de la durée de vie utile de nos actifs incorporels à durée de vie limitée acquis en 2006, au moment de notre création. Nous avons constaté une réduction de la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie limitée et nous avons comptabilisé une réduction de valeur dans les charges d'exploitation de 1 540,7 M\$. Se reporter à la note 6 pour de l'information supplémentaire.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours et les billets à recevoir de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité), comme il est décrit à la note 25. Tous ces éléments peuvent être facilement convertis en liquidités et sont exposés à des risques négligeables de variation de la juste valeur.

Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. Nous comptabilisons la vente lorsque nous cédon le contrôle sur les créances et que nous recevons un produit net en espèces de la fiducie. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges (produits). Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des créances cédées, qui est répartie entre les créances vendues et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. Nous déterminons la juste valeur des créances cédées d'après la valeur des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de la meilleure estimation faite par la direction quant aux hypothèses clés, comme la durée de vie moyenne pondérée des créances et les coefficients de pertes sur créances.

Nous avons également conclu des conventions en vue de vendre à Bell Canada nos comptes clients liés aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédon ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance.

Stocks

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût du matériel important ou des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles est déterminé selon la méthode du coût réel d'entrée alors que le coût de tous les autres éléments des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks moins la totalité des frais de vente estimatifs.

Impôts

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes et, par conséquent, ce bénéfice n'est pas assujetti à l'impôt puisque le bénéfice imposable est attribué directement aux associés.

Le bénéfice gagné par l'entremise de filiales constituées en sociétés par actions est assujetti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés à l'aide de la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les impôts sur les bénéfices tiennent compte des conséquences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois fiscales au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période où la modification est pratiquement entrée en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations corporelles sont amorties à l'aide de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal des activités, lorsque nous mettons des actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, au besoin, nous l'ajustons sur une base prospective. Nous calculons l'amortissement des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative
Immobilisations corporelles	
Bâtiments et tours	De 10 à 50 ans
Installations et matériel de télécommunications	De 3 à 40 ans
Autre matériel	De 3 à 20 ans
Actifs incorporels à durée de vie limitée	
Logiciels	De 2 à 7 ans
Relations clients	De 9 à 30 ans
Contrat de licence bilatéral	40 ans
Conventions d'itinérance	4,5 ans

Les immobilisations que nous avons construites et qui sont classées dans les installations en construction ou les logiciels en développement comprennent les coûts, les frais de main-d'œuvre et les charges indirectes contractés et capitalisés. Les matières et fournitures sont évaluées au coût, selon la méthode du coût moyen pondéré. Nous ne capitalisons pas les intérêts débiteurs. Nous commençons à amortir nos installations en construction ou nos logiciels en développement lorsqu'ils deviennent opérationnels.

L'aide publique que nous avons reçue à l'égard de l'acquisition d'immobilisations est déduite du coût de l'immobilisation connexe et l'amortissement est calculé en fonction du montant net.

Dans un premier temps, nous évaluons et comptabilisons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la juste valeur, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, et nous apportons subséquemment des ajustements pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations dans les dépenses en immobilisations connexes et comptabilisons l'amortissement sur la durée de vie utile des immobilisations visées. Nous augmentons également le montant comptabilisé au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et comptabilisons un montant correspondant dans l'amortissement pour refléter le passage du temps.

Nous procédons à des tests de dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des immobilisations excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Crédits et charges reportés

Les crédits et charges reportés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont comptabilisés comme suit :

	Période de comptabilisation	Poste à l'état des résultats
<i>Charges reportées :</i>		
Frais liés aux contrats à long terme avec des clients comme les soumissions et autres frais initiaux	Durée du contrat conclu avec le client	Charges d'exploitation
Coûts liés aux facilités de crédit à court terme et à long terme	Durée à court des facilités d'emprunt	Autres intérêts débiteurs
Charges payées d'avance au titre des frais liés aux contrats de services à long terme	Durée du contrat	Charges d'exploitation
Crédits au titre de la loyauté des clients	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation
<i>Crédits reportés :</i>		
Produits comptabilisés d'avance	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Durée de vie utile des dépenses en immobilisations connexes	Amortissement

Avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que des régimes d'assurance vie et d'assurance soins de santé.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Les coûts des RRCD et des autres régimes d'épargne-retraite sont constatés et capitalisés à mesure que les employés nous fournissent des services au cours de l'exercice.

RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous comptabilisons nos obligations en vertu de ces régimes. Dans le cas des RRPD, nous comptabilisons le passif et tous les écarts actuariels reportés dans les régimes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, qui ont été investis pour capitaliser ce passif.

Le 31 décembre est la date de mesure de nos régimes d'avantages sociaux. Nos actuaires évaluent chaque régime tous les ans afin de déterminer la valeur actualisée actuarielle des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite aux fins de la capitalisation. Les plus récentes évaluations actuarielles ont été effectuées en date du 31 décembre 2009. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation seront effectuées en date du 31 décembre 2010 et seront terminées en 2011.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les coûts des prestations et avantages gagnés par les employés au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés de façon actuarielle au moyen de ce qui suit :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;
- les taux d'actualisation, qui sont calculés en fonction des taux d'intérêt courants de la dette à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée ou, dans le cas de certains régimes fermés qui sont principalement constitués de membres retraités, en fonction des taux de rente courants.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les titres de participation sont évalués à la valeur de marché et le rendement des placements (les gains et les pertes) en sus du rendement prévu est constaté dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur des prévisions à long terme des rendements sur le marché financier, compte tenu de la composition des actifs selon notre politique.

Le coût des services passés découlant de la modification des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs à la date de modification.

Nous utilisons l'approche dite « du couloir » pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats. Cette approche consiste à déduire 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur de marché des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités, soit 10 ans et 23 ans, respectivement, au 31 décembre 2010 (10 ans et 23 ans, respectivement, en 2009).

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif pris en charge. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, lesquels ne sont pas amortis, incluent les marques Télébec, NorthernTel et Kenora Municipal Telephone System (KMTS) et les licences de télécommunications et de câblodistribution.

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie (suite)

Nous évaluons la perte de valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Nous évaluons la perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en comparant la juste valeur de l'actif à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, on considère que l'actif a subi une perte de valeur et l'écart est imputé aux autres charges de la période où l'évaluation a été effectuée.

La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie actualisés, des facteurs externes, ou sur une combinaison de ces deux éléments. La détermination de la juste valeur exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses à la date de l'évaluation, lesquelles comportent, de par leur nature, une incertitude relative à la mesure. C'est pourquoi les résultats réels pourraient différer des estimations établies. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de notre écart d'acquisition et de nos actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent comprendre la pondération d'informations internes et externes, le coût moyen pondéré du capital et les taux de croissance futurs prévus, la capitalisation des régimes de retraite, les dépenses en immobilisations et les économies générées par les initiatives en matière de productivité.

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie réalisé au 31 octobre 2010.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, en fonction de leurs modalités. Les immobilisations acquises dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amorties conformément à leur nature. Les paiements faits en vertu des obligations découlant de contrats de location-acquisition sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont constatés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat dérivé. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur constatation initiale.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs et passifs financiers non dérivés (suite)

Nos actifs et passifs financiers non dérivés sont habituellement classés et évalués comme suit :

Poste du bilan	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Effets à recevoir d'apparentés	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût après amortissement
Effets à payer à des apparentés	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Distributions à verser	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un gain des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

Prêts et créances

Les prêts et créances découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à des contreparties en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une ou des dates déterminées. Les gains et les pertes sont constatés en résultat net au cours de la période où l'actif est décomptabilisé ou subit une perte de valeur. Les débiteurs sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture et une provision pour créances douteuses est comptabilisée selon les circonstances entourant chaque compte, l'échéance des débiteurs, les tendances historiques et la conjoncture générale. Les créances à long terme sont soumises à un test de dépréciation sur une base périodique. Lorsqu'il existe une preuve objective que ces actifs ont subi une perte de valeur, leur valeur comptable est réduite et la perte est constatée en résultat net au cours de la période où l'évaluation a eu lieu. La perte de valeur correspond à l'écart entre la valeur comptable des actifs et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs que les actifs devraient générer, calculée selon le taux d'intérêt effectif initial.

Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme détenus à des fins de transaction.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs et passifs financiers non dérivés (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme il est impossible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif pour les coûts de transaction directement imputables aux facilités de crédit à court terme sur lesquelles des montants sont fréquemment prélevés ou remboursés, ces coûts de transaction sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée à l'échéance des facilités de crédit.

Instruments financiers dérivés

Nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Pour chaque dérivé, on détermine s'il est approprié d'appliquer la comptabilité de couverture. Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès la mise en place des contrats dérivés afin de décrire en détail l'objectif précis en matière de gestion du risque et la stratégie à adopter pour l'opération de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévus qui sont couverts, le risque couvert, le type d'instrument de couverture utilisé ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité. L'instrument de couverture doit être hautement efficace afin d'atteindre son objectif, c'est-à-dire contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus attribuables au risque couvert, dès la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture n'est plus considéré comme une couverture efficace, qu'il est résilié ou vendu, ou à la suite de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Comptabilité de couverture

Nous avons périodiquement recours à des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'un programme de gestion de la composition des éléments à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable de notre portefeuille d'emprunts et du coût d'emprunt global correspondant, ou aux fins de la couverture du risque de taux d'intérêt relatif au refinancement futur de la dette existante ou à l'émission prévue de titres d'emprunt. Nous désignons ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie prévus liés à la dette sous-jacente. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant à payer à des contreparties ou à recevoir d'elles est pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace de l'instrument dérivé utilisé à des fins de couverture, déduction faite des impôts, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la tranche inefficace est constatée dans les intérêts débiteurs.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Comptabilité de couverture (suite)

Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants précédemment constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les intérêts débiteurs au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés sont immédiatement reclassés dans les autres charges (produits) lorsque l'élément couvert est vendu ou résilié plus tôt que prévu.

Les couvertures de flux de trésorerie utilisées pour couvrir le risque de taux d'intérêt ont été réglées en 2009, lorsque la dette à long terme couverte a été remboursée avant son échéance. Au 31 décembre 2010, nous n'utilisons aucune couverture du risque de taux d'intérêt ni aucune couverture du risque de change.

Couvertures économiques

Les dérivés qui procurent une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits).

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés (composantes d'un contrat dont les flux de trésorerie varient indépendamment du contrat hôte) sont présentés distinctement du contrat hôte non dérivé et comptabilisés à titre de dérivés à moins que certains critères ne soient respectés. Actuellement, nos contrats ne contiennent aucun dérivé incorporé important qui nécessiterait une comptabilisation et une présentation distincte.

Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés, plus précisément quand les services sont fournis, quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

Plus particulièrement, nous constatons :

- les frais relatifs aux services téléphoniques locaux, aux services interurbains, aux services de données et Internet, aux services sans fil et à d'autres services, lorsque nous les fournissons;
- les autres frais, tels que les frais d'accès au réseau, les droits de licences, les frais d'hébergement et les frais d'entretien, sur la durée du contrat;
- les produits d'exploitation tirés de la vente de matériel lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur, normalement lorsque le matériel est livré aux clients et accepté par ceux-ci;
- les produits d'exploitation tirés des accords contractuels à long terme en fonction du rendement, soit à mesure que les services sont fournis ou que des étapes du contrat sont réalisées.

Les produits d'exploitation ne tiennent pas compte des taxes de vente et des autres taxes que nous percevons des clients. Nous portons en diminution des produits d'exploitation les remises et les réfections accordées aux clients.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Nous reportons la constatation des produits pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Accords de prestations multiples

Dans le cas d'ententes en vertu desquelles des produits ou services multiples sont vendus, nous comptabilisons séparément chaque produit ou service si les conditions suivantes sont réunies :

- le produit ou le service a une valeur en soi pour le client;
- il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de tout produit non livré ou service non fourni;
- si la vente prévoit un droit de retour général relativement au produit livré ou au service fourni, la livraison d'un produit non livré ou la prestation d'un service non fourni est jugée probable et dépend pour l'essentiel de nous.

Nous attribuons la contrepartie provenant de l'accord générateur de produits à chaque produit ou service, en fonction de sa juste valeur relative. Si la juste valeur du service fourni ou du produit livré n'est pas disponible, les produits d'exploitation sont répartis en fonction de l'écart entre le total de la contrepartie de l'accord et la juste valeur du produit non livré ou du service non fourni.

Les produits d'exploitation attribués à chaque produit ou service sont alors comptabilisés selon nos conventions de constatation des produits décrites ci-dessus.

Ententes contractuelles à long terme

Nous constatons les produits d'exploitation tirés des ententes contractuelles à long terme selon la méthode de la constatation au prorata des travaux. Le degré d'avancement est estimé en utilisant une méthode appropriée à la nature du contrat. Pour les contrats de service à long terme, les produits d'exploitation sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, habituellement en fonction de la consommation ou de la production. Pour les contrats à prix fixe, les produits d'exploitation sont constatés en fonction du degré d'avancement, déterminé par la proportion des coûts engagés par rapport au total des coûts estimatifs du contrat, ou en fonction d'autres mesures de degré d'avancement, telles que la réalisation d'étapes importantes du contrat et l'acceptation du client.

Les coûts liés à la prestation de services selon les ententes contractuelles à long terme sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés. S'il est déterminé, pendant l'exécution du contrat, que les coûts réels et les coûts estimatifs jusqu'à la fin du contrat sont supérieurs aux produits d'exploitation estimatifs de ce contrat, une provision du montant de la perte estimative est immédiatement constatée dans le bénéfice net.

Services de sous-traitance

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont constatés d'après le montant facturé aux clients, si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Autrement, nous constatons les produits selon le montant net que nous conservons.

Résultat par part

Le résultat par part est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de rémunération à base de parts

Certains employés sont admissibles à des régimes d'achat de parts des employés et à un régime de parts différées, lesquels sont décrits à la note 16. Une charge de rémunération est constatée pour nos cotisations aux régimes d'achat de parts des employés et au fur et à mesure que les droits des parts sont acquis en vertu de notre régime de parts différées. Dans le cas de notre régime de parts différées, nous comptabilisons l'effet des extinctions à mesure qu'elles se produisent.

Distributions

Les distributions par part que Placements Bell Aliant, s.e.c. a versées aux porteurs de parts de société en commandite échangeables sont équivalentes aux distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds. Les distributions à verser à nos porteurs de parts sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. De plus, il octroie les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et réglemente leurs activités. Nos activités sont touchées par les décisions du CRTC sur les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et sur d'autres exigences relatives à l'exploitation. La note 22 fournit de plus amples renseignements sur le compte de report, mécanisme mis en œuvre dans le cadre de la décision sur le plafonnement des tarifs rendue en 2002 par le CRTC.

Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) modifie constamment certaines normes et recommandations du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifions nos conventions comptables et nos informations à fournir.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, les IFRS remplaceront les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, notamment les émetteurs assujettis canadiens. Nous préparerons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Nous avons progressé de façon considérable dans l'évaluation de l'incidence du passage aux nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

2. CESSION DE CRÉANCES

Nous avons conclu une convention d'achat et de vente de créances à rechargement auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre une participation dans un groupe de créances clients détenues par notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. Le montant maximal des créances clients que nous pouvons vendre à la fiducie a été établi à 220,0 M\$.

2. CESSION DE CRÉANCES (suite)

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de créances additionnelles en sus du produit net en espèces reçu. Actuellement détenue par la fiducie, cette sûreté (ou ces droits conservés) nous sera restituée à l'expiration de la convention, en juillet 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les débiteurs.

Nous continuons de gérer ces créances et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relativement au recouvrement de ces créances, y compris les créances qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. Nous ne comptabilisons pas d'actif ou de passif de gestion séparément des créances vendues. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le client est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

En vertu de la convention de titrisation, la fiducie réinvestit les sommes recouvrées dans l'achat de droits additionnels liés à nos créances jusqu'à l'expiration de la convention. Pendant la durée de la convention de titrisation, nous demeurons exposés à certains risques de non-paiement qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient entraîner une résiliation anticipée de la convention de titrisation.

Le tableau qui suit présente les détails des créances clients vendues, de certains montants reçus de la fiducie ou versés à cette dernière au cours de l'exercice et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des créances à la date de cession :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Fourchette de 2010	2010	2009
Aux 31 décembre :			
Droits titrisés dans les créances clients		153,7 \$	208,0 \$
Produit net en espèces		128,0 \$	165,0 \$
Droits conservés		25,7 \$	43,0 \$
Pour les exercices terminés les 31 décembre :			
Fonds perçus réinvestis dans des ventes à rechargement		1 740,7 \$	1 927,0 \$
Diminution du produit net en espèces		(37,0) \$	-
Moyenne des créances clients gérées		274,9 \$	316,0 \$
Perte avant impôts et honoraires de gestion		1,5 \$	2,5 \$
Hypothèses :			
Coûts moyen des fonds	0,61 % à 1,83 %	1,00 %	1,53 %
Ratio moyen des comptes en souffrance	4,69 % à 8,31 %	6,40 %	11,16 %
Ratio moyen des pertes sur créances nettes	0,42 % à 0,80 %	0,57 %	0,55 %
Durée moyenne pondérée en jours	26,5 à 36,6	29,7	37

La sensibilité de la juste valeur des droits conservés à une variation immédiate de 10 % à 20 % des hypothèses ci-dessus est négligeable.

3. STOCKS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le coût des stocks constaté à titre de charge d'exploitation, à l'égard des activités poursuivies, était de 43,3 M\$ (28,2 M\$ en 2009). Ce coût inclut une somme négligeable relative à des réductions de valeur des stocks. Aucune réduction de valeur des stocks n'a fait l'objet d'une reprise importante au cours de l'exercice.

4. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Une charge d'impôts est constatée pour nos filiales constituées en sociétés par actions assujetties à l'impôt. Les impôts futurs reflètent l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que l'économie d'impôts liée aux pertes qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. L'incidence fiscale des écarts temporaires liés à nos filiales constituées en sociétés par actions, qui donne lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôts futurs, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Dépenses en immobilisations	(30,2) \$	(23,7) \$
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	(184,4)	(405,4)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(33,7)	(26,9)
Charges reportées	10,4	14,1
Reports de pertes prospectifs	190,3	181,0
Report du bénéfice tiré de la société en commandite	(103,2)	(118,2)
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	(1,7)	(0,8)
Indemnités de départ	1,4	5,1
Autres	13,8	15,0
Total des impôts futurs	(137,3) \$	(359,8) \$

En 2010, la diminution de 221,0 M\$ de l'incidence fiscale des écarts temporaires liés à l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels est essentiellement imputable à une réduction de valeur de 1 540,7 M\$ des actifs incorporels à durée de vie limitée (note 6).

Le report du bénéfice tiré de la société en commandite découle du fait que la fin de l'année d'imposition de certaines de nos filiales constituées en sociétés par actions diffère de la fin d'exercice de la société en commandite.

Le total des impôts futurs est composé de ce qui suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Actifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	80,0 \$	57,6 \$
Tranche à long terme	-	4,2
Passifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	-	-
Tranche à long terme	(217,3)	(421,6)
Total des impôts futurs	(137,3) \$	(359,8) \$

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt en ce qui a trait à la société de personnes, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés de personnes présentent des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquels sont transmis aux associés et donneraient lieu à un actif ou à un passif d'impôts futurs si les sociétés en commandite étaient assujetties à l'impôt.

4. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Le tableau suivant présente notre quote-part de ces écarts temporaires :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Écarts temporaires déductibles :		
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	91,9 \$	115,6 \$
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	19,4	17,1
Indemnités de départ	5,2	17,1
Autres	2,6	19,6
	119,1 \$	169,4 \$
Écarts temporaires imposables :		
Dépenses en immobilisations	(800,6) \$	(1 243,0) \$
Charges reportées	(30,4)	(24,1)
	(831,0) \$	(1 267,1) \$

Les principales composantes de l'économie d'impôts sont les suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Charge (économie) d'impôts exigibles	3,1 \$	(2,0) \$
Charge (économie) d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	(228,3)	(28,4)
Variation du taux d'imposition prévu par la loi	8,7	(25,2)
	(219,6)	(53,6)
Économie d'impôts sur les bénéfices	(216,5) \$	(55,6) \$

Le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition effectif s'effectue comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Taux d'imposition combiné prévu par la loi	31,40 %	32,90 %
Intérêts créditeurs intersociétés gagnés au sein d'entités non assujetties à l'impôt	11,12	(28,51)
Bénéfice attribué aux porteurs sans contrôle	(9,97)	(13,33)
Incidence des taux d'imposition futurs entrés en vigueur sur les écarts temporaires	(0,79)	(5,57)
(Gain) perte non imposable	(0,39)	0,55
Écart d'acquisition non déductible et amortissement des actifs incorporels	(8,73)	2,63
Autres écarts permanents	(3,12)	(1,02)
Taux d'imposition réel	19,52 %	(12,35) %

4. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Pertes fiscales

Au 31 décembre 2010, nos filiales constituées en sociétés par actions avaient 714,8 M\$ (624,9 M\$ au 31 décembre 2009) de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans des prochains exercices. L'économie d'impôts liée à une tranche de 671,6 M\$ (592,6 M\$ en 2009) de ces pertes a été constatée dans les actifs d'impôts futurs. Ces pertes expireront de 2023 à 2030 à raison de différents montants annuels. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour une tranche de 43,2 M\$ de ces pertes (32,3 M\$ en 2009). Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôts n'a été comptabilisée expireront à raison de différents montants annuels de 2011 à 2026.

Au 31 décembre 2010, nos filiales constituées en sociétés par actions n'avaient aucune perte en capital (17,5 M\$ au 31 décembre 2009) pouvant être reportée afin de réduire les gains en capital des exercices futurs. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour ces pertes en 2010 et en 2009. Les pertes en capital disponibles au 31 décembre 2009 sont arrivées à échéance lors de l'acquisition de contrôle à des fins fiscales qui a eu lieu en 2010.

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Division xwave

Le 26 octobre 2010, nous avons annoncé que nous avons signé une convention d'achat d'actifs, en vertu de laquelle Bell Canada acquerra notre division xwave, sous réserve du respect de certaines conditions. De ce fait, nous avons reclassé les résultats d'exploitation de notre division xwave dans les activités abandonnées. Par conséquent, les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes ont été retraités afin de refléter ce changement et l'actif net de notre division xwave a été reclassé dans les activités abandonnées dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010.

La clôture de l'opération a eu lieu le 1^{er} janvier 2011; elle a donné lieu à un produit à la vente de 38,4 M\$ en espèces et à un montant de 34,3 M\$ à recevoir de Bell Canada au titre d'ajustements au bilan postérieurs à la clôture.

Innovatia Inc. (Innovatia)

Le 1^{er} novembre 2009, nous avons conclu un accord d'achat d'actions en vertu duquel les cadres supérieurs d'Innovatia ont fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation d'Innovatia. Le produit à la clôture se chiffrait à 1,5 M\$, ce qui s'est traduit par une perte à la vente de 1,5 M\$ constatée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

xwave New England Corp. (xwave NE)

Le 1^{er} juin 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actions aux termes de laquelle Solutions Abilis Inc. a acquis la totalité des actions en circulation de xwave NE. Le produit à la clôture se chiffrait à 4,9 M\$, ce qui s'est traduit par une perte à la vente de 3,5 M\$ constatée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (suite)

Activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA)

Le 1^{er} mai 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actifs aux termes de laquelle CAE Services professionnels (Canada) Inc. (CAE) a acquis nos activités de DSA, qui étaient exercées sous la marque xwave. Le produit à la clôture s'est établi à 16,3 M\$ en espèces et à une somme de 7,6 M\$ à recevoir de CAE liée aux ajustements du bilan après la clôture, ce qui s'est traduit par un gain à la vente de 1,7 M\$ constaté dans la perte nette liée aux activités abandonnées. Un produit additionnel de 5,0 M\$ est conditionnel à la concrétisation de certains événements futurs. En décembre 2010, nous avons réduit le montant des débiteurs de 4,6 M\$ par suite de la constatation d'une provision pour la perte estimative liée au règlement des ajustements du bilan après la clôture, et nous avons diminué le gain à la vente d'un montant équivalent.

Présentation des activités abandonnées

Dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010, l'actif net de notre division xwave est présenté à sa valeur comptable à titre d'actifs et de passifs liés aux activités abandonnées. Les principales catégories d'actifs et de passifs liés aux activités abandonnées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 31 décembre 2010
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	
Débiteurs	94,5 \$
Charges payées d'avance	0,7
Stocks	0,2
	95,4 \$
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	
Immobilisations corporelles	2,6 \$
Actifs incorporels à durée de vie limitée	3,7
Charges reportées	5,4
	11,7 \$
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	
Créditeurs et charges à payer	38,8 \$
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées	
Crédits reportés	5,4
	44,2 \$

Les états des résultats condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

<i>(en millions de dollars)</i>	xwave	DSA	Total
Produits d'exploitation	286,4 \$	-	286,4
Charges d'exploitation	281,9	-	281,9
Amortissement	4,5	-	4,5
Frais de restructuration	2,9	-	2,9
Autres charges	1,1	-	1,1
Perte à la vente	-	4,6	4,6
Économie d'impôts sur les bénéfices	(2,2)	(0,5)	(2,7)
Perte nette liée aux activités abandonnées	(1,8) \$	(4,1)	(5,9)

5. ACTIVITÉS ABANDONNÉES (suite)

Présentation des activités abandonnées (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

(en millions de dollars)

	xwave	Innovatia	xwave NE	DSA	Total
Produits d'exploitation	304,0 \$	17,6	5,6	9,0	336,2
Charges d'exploitation	295,3	19,0	6,5	9,7	330,5
Amortissement	5,5	1,3	0,8	-	7,6
Frais de restructuration	3,3	0,6	0,2	-	4,1
Autres charges (produits)	(1,8)	0,2	0,5	-	(1,1)
Réduction de valeur de l'actif	-	6,1	-	-	6,1
(Gain) perte à la vente	-	1,5	3,5	(1,7)	3,3
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices	(0,5)	0,3	-	0,5	0,3
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	2,2 \$	(11,4)	(5,9)	0,5	(14,6)

Les états des flux de trésorerie condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2010		2009			
	xwave	xwave	Innovatia	xwave NE	DSA	Total
Flux de trésorerie liés aux :						
Activités d'exploitation	(19,9) \$	9,2 \$	-	(4,8)	(7,3)	(2,9)
Activités de financement	-	-	(0,9)	-	-	(0,9)
Activités d'investissement	(2,7)	(0,6)	0,3	4,9	16,3	20,9
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(22,6) \$	8,6 \$	(0,6)	0,1	9,0	17,1

6. IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2010			
<i>(en millions de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,3 \$	- \$	24,3 \$
Bâtiments et tours	623,6	294,1	329,5
Installations et matériel de télécommunications	7 694,6	4 655,6	3 039,0
Autre matériel	344,4	221,1	123,3
Installations en construction	121,0	-	121,0
Matières et fournitures	5,6	-	5,6
	8 813,5	5 170,8	3 642,7
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	412,0	250,6	161,4
Relations clients	931,8	133,5	798,3
Contrat de licence bilatéral	464,5	52,1	412,4
Conventions d'itinérance	12,4	12,3	0,1
	1 820,7	448,5	1 372,2
	10 634,2 \$	5 619,3 \$	5 014,9 \$
Au 31 décembre 2009			
<i>(en millions de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,4 \$	- \$	24,4 \$
Bâtiments et tours	609,0	278,7	330,3
Installations et matériel de télécommunications	7 376,4	4 334,7	3 041,7
Autre matériel	374,0	244,4	129,6
Installations en construction	131,2	-	131,2
Matières et fournitures	5,6	-	5,6
	8 520,6	4 857,8	3 662,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	456,4	274,5	181,9
Relations clients	2 875,6	414,9	2 460,7
Contrat de licence bilatéral	464,5	40,5	424,0
Conventions d'itinérance	12,4	9,2	3,2
	3 808,9	739,1	3 069,8
	12 329,5 \$	5 596,9 \$	6 732,6 \$

Au cours du quatrième trimestre de 2010, à la suite de changements de certaines hypothèses sous-jacentes, nous avons effectué un test de recouvrabilité de la valeur comptable de certains actifs incorporels à durée de vie limitée. Nous avons diminué la durée de vie utile estimative de certaines relations avec les clients des services sur fil, qui passe de 25 ans à 10 ans, et nous avons identifié une baisse de la valeur comptable des relations clients par rapport à leur juste valeur estimative. En conséquence, nous avons constaté une réduction de valeur de 1 540,7 M\$ des actifs incorporels à durée de vie limitée, comptabilisée dans les charges d'exploitation.

6. IMMOBILISATIONS (suite)

En 2010, nous avons mis fin à certaines ententes d'utilisation de poteaux existantes, avec prise d'effet le 31 décembre 2010, et nous avons conclu des ententes avec Newfoundland Power Inc. et Fortis Inc. visant le rachat d'une participation dans les poteaux auparavant vendue à ces sociétés. L'entente avec Newfoundland Power Inc. est assujettie à l'approbation réglementaire finale de la Régie des commissaires aux services publics de Terre-Neuve-et-Labrador, qui est attendue au deuxième trimestre de 2011. Le 31 décembre 2010, nous avons réglé une tranche de 57,2 M\$ de notre obligation de rachat, selon notre estimation du prix d'achat, qui devrait être conclue au cours du premier semestre de 2011. Le montant du règlement est inclus dans le solde des installations et du matériel de télécommunications au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, nous avons porté l'aide publique de 10,0 M\$ (somme négligeable en 2009) en diminution du coût des immobilisations connexes, dans le cadre de certains projets pour la construction de réseaux à large bande en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Pour le projet dans l'Est de l'Ontario, le titre juridique de certaines immobilisations ayant une valeur égale à 51 % des coûts du projet non liés à la main-d'œuvre sera détenu par l'entité de financement pour la durée initiale de sept ans de l'entente de financement. Nous avons la possibilité d'acquérir les actifs au prix de un dollar à l'échéance. Pour les projets du Nord-Ouest de l'Ontario, nous avons besoin de la permission des entités de financement pour vendre les actifs construits avant le 31 décembre 2016.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée acquis s'est établi à 9,7 M\$ (25,5 M\$ en 2009) et le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée générés à l'interne s'est établi à 49,4 M\$ (50,8 M\$ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les dépenses en immobilisations comprenaient le coût des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition de 87,5 M\$ (59,6 M\$ au 31 décembre 2009) ainsi que l'amortissement cumulé connexe de 21,5 M\$ (16,0 M\$ au 31 décembre 2009).

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons à la majorité de nos employés des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris des RRCD, des RRPD, des régimes d'épargne-retraite ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Pour la majorité des participants salariés, nos RRCD et autres régimes d'épargne-retraite exigent des cotisations patronales et des cotisations salariales allant de néant à 6 % du salaire admissible, selon le régime. Il existe, pour certains dirigeants, un RRCD qui exige des cotisations patronales allant jusqu'à 15 % du salaire admissible du dirigeant. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, le coût total de ces RRCD correspond aux cotisations patronales requises et s'est chiffré à 7,5 M\$ pour les activités poursuivies et à 0,2 M\$ pour les activités abandonnées.

RRPD

Nos RRPD fournissent des prestations de retraite aux employés qui prennent leur retraite après avoir satisfait à certains critères d'âge et de service. Les prestations de retraite sont calculées en fonction de taux précisés, appliqués au nombre d'années de service et à la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Nos RRPD sont partiellement contributifs pour certains participants et totalement non contributifs pour d'autres, selon le régime. La plupart des RRPD sont intégrés au Régime de pensions du Canada et prévoient une indexation limitée afin de protéger de l'inflation le revenu des retraités.

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi que nous offrons aux employés admissibles prenant leur retraite comprennent une assurance soins de santé, une assurance vie et certains autres avantages. Comme il est fréquent avec les régimes non enregistrés de cette nature, nous ne gardons pas de fonds en fiducie pour capitaliser les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ils sont plutôt capitalisés à mesure que les prestations sont versées.

Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau qui suit résume l'état et la variation des obligations au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que des actifs de ces régimes pour les exercices terminés les 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2010	2009	2010	2009
Obligations au titre des régimes				
Obligation au titre des prestations constituées au début	3 053,5 \$	2 900,1 \$	239,8 \$	218,3 \$
Cotisations salariales au titre des services rendus	3,7	4,1	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43,4	44,0	1,6	1,7
Intérêt sur l'obligation	167,2	159,0	12,2	10,8
Pertes actuarielles	299,4	82,0	16,7	16,8
Prestations versées à partir des régimes	(150,6)	(135,7)	(8,2)	(7,8)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	3 416,6 \$	3 053,5 \$	262,1 \$	239,8 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début	2 493,6 \$	2 223,0 \$	- \$	- \$
Rendement réel des actifs du régime	293,8	274,5	-	-
Prestations versées à partir des régimes	(150,6)	(135,7)	(8,2)	(7,8)
Cotisations salariales au titre des services rendus	3,7	4,1	-	-
Cotisations patronales en espèces aux régimes	139,8	127,7	8,2	7,8
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	2 780,3 \$	2 493,6 \$	- \$	- \$
Déficit des régimes à la fin	(636,3) \$	(559,9) \$	(262,1) \$	(239,8) \$
Pertes actuarielles non amorties	916,8	768,3	77,5	63,1
Coûts des services passés non amortis	41,8	47,3	(35,8)	(43,9)
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	322,3 \$	255,7 \$	(220,4) \$	(220,6) \$
Actif au titre des prestations constituées	470,6 \$	418,0 \$	- \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées	(148,3)	(162,3)	(220,4)	(220,6)
	322,3 \$	255,7 \$	(220,4) \$	(220,6) \$

Chacun de nos RRPD se retrouve en déficit puisque leurs obligations au titre des prestations constituées excèdent la juste valeur des actifs des régimes. Par conséquent, le tableau précédent reflète également les valeurs globales des RRPD en déficit.

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

Le tableau suivant présente la charge nette au titre des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2010	2009	2010	2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43,4 \$	44,0 \$	1,6 \$	1,7 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	167,2	159,0	12,2	10,8
Rendement réel des actifs du régime	(293,8)	(274,5)	-	-
Pertes actuarielles	299,4	82,0	16,7	16,8
Composantes de la charge au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, avant prise en compte de leur nature à long terme	216,2	10,5	30,5	29,3
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	129,8	120,5	-	-
Report de montants réalisés au cours de l'exercice				
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	(299,4)	(82,0)	(16,7)	(16,8)
Amortissement des montants reportés				
Coûts des services passés	5,5	5,5	(8,1)	(8,1)
Pertes actuarielles nettes	21,1	16,9	2,3	1,6
Ajustements visant à tenir compte de la nature à long terme de la charge au titre des régimes d'avantages sociaux futurs	(143,0)	60,9	(22,5)	(23,3)
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	73,2 \$	71,4 \$	8,0 \$	6,0 \$

Hypothèses

L'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et de la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux pour les RRPD et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi nécessite des calculs actuariels. Nous posons plusieurs hypothèses qui servent aux calculs actuariels. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2010	2009
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,10 %	5,50 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	5,50	5,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,40	6,40
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant pour les cinq premières années	8,00	8,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant par la suite	4,50 %	4,50 %

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Hypothèses (suite)

Le taux d'actualisation présenté ci-dessus correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de nos différents RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Certains de nos régimes sont principalement constitués d'employés actifs et d'autres, de membres retraités. Nos RRPD ne peuvent accueillir de nouveaux participants. Pour les régimes qui sont principalement constitués d'employés actifs, le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Dans le cas des régimes qui sont constitués de membres retraités seulement, le taux d'actualisation est fondé sur les taux de rente courants. Ces facteurs démographiques orientent nos politiques de placement des actifs des régimes et, par conséquent, le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes. Au 31 décembre 2010, nos différents régimes étaient actualisés à des taux qui variaient entre 4,50 % et 5,50 % (entre 4,50 % et 6,50 % au 31 décembre 2009). Les pertes actuarielles nettes combinées de 316,1 M\$ en 2010 de nos RRPD et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont principalement liées aux modifications apportées à nos hypothèses à l'égard du taux d'actualisation au 31 décembre 2010. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, nous avons utilisé des taux de rendement prévus sur les différents portefeuilles d'actifs des régimes qui variaient entre 5,25 % et 7,50 % (entre 5,50 % et 7,50 % en 2009).

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les RRPD et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance présumée du coût des soins de santé par participant.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Hypothèse	Variation du taux	RRPD		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
			Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,50 % à 5,50 %	±0,25 %	117,0 \$	5,0 \$	9,0 \$	- \$
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,25 à 7,50	±0,25	- \$	7,0 \$	- \$	- \$
Taux de croissance des salaires	3,00	±0,25	16,0 \$	1,0 \$	- \$	- \$
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant	4,50 % à 8,00 %	+1,00 -1,00 %	- \$ - \$	- \$ - \$	27,0 \$ (23,0) \$	- \$ - \$

Placement des actifs des RRPD

Notre politique de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de trouver un équilibre entre la sécurité des fonds et les objectifs de croissance à long terme des actifs. Nous nous efforçons de maximiser le rendement à long terme tout en conservant un niveau de variabilité cible de surplus et de capitalisation. Nos politiques de répartition des actifs diffèrent pour chaque RRPD. Les politiques de répartition des actifs se traduisent par les objectifs et les répartitions réelles suivants aux 31 décembre :

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Placement des actifs des RRPD (suite)

Catégorie d'actifs	Pondération cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		2010	2009
Obligations/titres à revenu fixe canadiens	55 % à 65 %	57 %	58 %
Titres de participation canadiens	10 à 15	11	12
Titres de participation étrangers	25 à 30	32	30
Total		100 %	100 %

Les politiques de répartition des actifs tiennent compte de nombreux facteurs, notamment les ratios de capitalisation et les données démographiques des régimes, la tolérance à la fluctuation de la valeur de marché, la diversification du portefeuille et le taux de rendement à long terme cible des actifs. Le risque de change est inhérent aux politiques de répartition des actifs, et les fluctuations du change peuvent avoir une forte incidence sur le rendement en dollars canadiens des portefeuilles, surtout sur de courtes périodes. Notre politique consiste à couvrir une tranche de notre exposition au risque de change à même les portefeuilles d'actifs.

Pour la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2010, le taux de rendement moyen pondéré de nos RRPD s'est établi à 5,8 % par année (5,3 % au 31 décembre 2009).

Nos portefeuilles ne peuvent être directement constitués de parts du Fonds ni d'instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. Par contre, nos portefeuilles sont constitués de parts de fonds indiciaires qui peuvent détenir des parts du Fonds ou des instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. étant donné que ces titres sont inclus dans les indices.

La valeur totale de nos titres et de ceux de nos émetteurs liés détenus directement ou indirectement dans nos portefeuilles s'établissait comme suit :

Aux 31 décembre	2010		2009	
	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total de l'actif des régimes
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>				
Actifs des régimes détenus				
Actions ordinaires de BCE Inc. (BCE)	3,5 \$	0,12 %	3,5 \$	0,14 %
Débentures de BCE et de Bell Canada	0,4	0,01	0,3	0,01
Titres du Fonds ou de Bell Aliant, s.e.c. détenus indirectement	0,1	-	0,2	0,01
	4,0 \$	0,13 %	4,0 \$	0,16 %

Cotisations aux régimes d'avantages sociaux

Nous sommes responsables de la capitalisation adéquate de nos RRPD et du paiement des prestations des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à mesure qu'ils sont dus. Les cotisations requises aux termes des RRPD enregistrés sont versées dans un fonds en fiducie qui sert à payer les prestations en vertu des régimes. Ces cotisations sont déterminées d'après des évaluations actuarielles et reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des prestations au titre des services futurs. Nous capitalisons les RRPD enregistrés au moyen de cotisations égales ou supérieures à celles qui sont indiquées dans les règles et règlements de capitalisation régissant ces régimes.

7. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Cotisations aux régimes d'avantages sociaux (suite)

Une tranche de la capitalisation de nos RRPD provient de l'achat de lettres de crédit détenues en fiducie au nom des régimes. Au 31 décembre 2010, un montant de 144,1 M\$ en lettres de crédit était détenu en fiducie (130,4 M\$ au 31 décembre 2009). Se reporter à la note 11 pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court terme.

Une partie des RRPD et RRCD destinés aux dirigeants et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Nous capitalisons les paiements en vertu de ces régimes directement lorsque les prestations sont versées. Au 31 décembre 2010, certaines prestations au titre des RRPD et RRCD destinés aux dirigeants étaient garanties par des lettres de crédit totalisant 116,7 M\$ (110,7 M\$ au 31 décembre 2009), détenues en fiducie au nom des dirigeants désignés actuels et retraités. Se reporter à la note 11 pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court terme.

Nos cotisations aux RRPD et aux RRCD ainsi qu'aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont été effectuées comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Cotisations aux RRPD	139,8 \$	127,7 \$
Cotisations aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8,2	7,8
Capitalisation des RRPD et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	148,0 \$	135,5 \$
Cotisations aux RRCD liées aux activités poursuivies	7,5	7,5
Cotisations aux RRCD liées aux activités abandonnées	0,2	0,2
Cotisations totales	155,7 \$	143,2 \$

8. ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Marques Télébec et NorthernTel	72,8 \$	72,8 \$
Marque KMTS	1,2	1,2
Licences de télécommunications	35,5	35,5
Licences de câblodistribution	15,7	15,7
	125,2 \$	125,2 \$

9. ÉCART D'ACQUISITION

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Écart d'acquisition au début	2 768,3 \$	2 766,6 \$
Cession des activités de DSA (note 5)	-	(3,9)
Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada	0,6	5,6
Écart d'acquisition à la fin	2 768,9 \$	2 768,3 \$

9. ÉCART D'ACQUISITION (suite)

Dans le cadre de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec en 2006, nous avons estimé et comptabilisé une créance à long terme en tant que contrepartie conditionnelle. La contrepartie conditionnelle se rapporte à une décision prise par le CRTC en 2006, en vertu de laquelle Bell Canada a réduit les frais de services dans certaines régions. Certaines de ces réductions ont un effet sur les comptes de clients que nous avons acquis. En 2009, le CRTC a publié sa décision finale sur les réductions des frais et la valeur finale de la contrepartie conditionnelle a été établie en 2010. De ce fait, en 2010, nous avons réduit de 0,6 M\$ (5,6 M\$ en 2009) la créance estimative à long terme et avons accru l'écart d'acquisition en conséquence.

10. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS

Frais de restructuration

Dans le cadre de nos initiatives en matière de productivité organisationnelle, en 2010, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués de l'Ontario et du Québec et nous avons continué de rendre plus efficace notre équipe de direction. Par conséquent, nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration avant impôts de 28,2 M\$ au titre des coûts liés aux indemnités de départ, qui seront payés à mesure que les employés partiront à la retraite ou quitteront l'organisation, ainsi que des frais de rationalisation liés aux locaux.

En 2009, nous avons comptabilisé des frais de restructuration avant impôts de 34,9 M\$ au titre des coûts liés aux indemnités de départ relatifs à un programme d'encouragement à la retraite anticipée offert à certains employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec, de la consolidation de certains centres d'appels au Canada atlantique, ainsi que des frais de rationalisation liés aux locaux.

Nos initiatives de restructuration offrent aux employés qui ont quitté l'organisation des options ayant une incidence sur leurs indemnités de départ. Le coût final des initiatives de restructuration peut différer de manière importante de notre estimation. Par conséquent, en 2010, nous avons augmenté de 2,6 M\$ (6,8 M\$ en 2009) le coût estimatif des initiatives de restructuration de 2009 afin de refléter le coût final.

Le passif au titre des frais de restructuration inclus dans les créditeurs et charges à payer se détaille comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Passif au début	41,2 \$	65,1 \$
Frais de restructuration :		
Coûts liés aux indemnités de départ	24,0	29,9
Frais de rationalisation liés aux locaux	1,3	0,9
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2008	-	6,8
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2009	2,6	-
	27,9	37,6
Coûts liés aux indemnités de départ inclus dans les activités abandonnées	2,9	4,1
Paiements en espèces	(54,7)	(65,6)
Passif à la fin	17,3 \$	41,2 \$

Au 31 décembre 2010, le passif au titre des frais de restructuration comprenait un montant de 3,7 M\$ en frais de rationalisation liés aux locaux (8,4 M\$ au 31 décembre 2009), dont une tranche de 3,3 M\$ est incluse dans les autres passifs à long terme puisqu'elle sera réduite après le 31 décembre 2011 (3,9 M\$ au 31 décembre 2009).

10. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES FRAIS (suite)

Autres frais

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, nous avons engagé d'autres frais de 1,2 M\$ (3,8 M\$ en 2009), lesquels sont essentiellement imputables à la création d'une nouvelle image pour nos activités.

11. DETTE À COURT TERME

Nous disposons des facilités d'exploitation suivantes :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Lignes de crédit engagées :		
Facilités d'exploitation renouvelables	550,0 \$	550,0 \$
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	447,6	447,6
Facilités de lettres de crédit réservées	116,7	110,7
Lignes de crédit d'exploitation non engagées :		
Facilités d'exploitation remboursables à vue	13,0	13,6
Total des facilités d'exploitation	1 127,3 \$	1 121,9 \$

Nos facilités d'exploitation renouvelables engagées soutiennent un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$.

La situation de nos facilités d'exploitation se détaille comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Lettres de crédit émises	286,1 \$	269,6 \$
Montants prélevés :		
Papier commercial émis	209,2	-
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	40,0	40,0
Dette à court terme	249,2	40,0
Tranche non utilisée des facilités de crédit disponibles	592,0	812,3
Total des facilités d'exploitation	1 127,3 \$	1 121,9 \$

Nous nous assurons que des montants suffisants puissent être prélevés en tout temps sur nos facilités d'exploitation renouvelables engagées en vue de soutenir des émissions de papier commercial. Les billets à court terme totalisant 209,2 M\$, émis en vertu de notre programme de papier commercial afin de financer les variations des actifs et des passifs d'exploitation ainsi que l'achat d'une participation dans les poteaux, portent intérêt au taux annuel de 1,19 % et arriveront à échéance entre le 4 janvier 2011 et le 28 janvier 2011.

Les lettres de crédit émises au 31 décembre 2010 comprennent un montant de 260,8 M\$ (241,1 M\$ au 31 décembre 2009) lié à la capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (note 7) et un montant de 11,1 M\$ (11,3 M\$ au 31 décembre 2009) lié aux activités abandonnées.

Les avances sous forme d'acceptations bancaires de 40,0 M\$ en cours, en vertu de nos facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite, portent intérêt à des taux de 1,76 % par année et viennent à échéance le 31 janvier 2011.

12. DETTE À LONG TERME

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Taux d'intérêt	Échéance	2010	2009
Effets				
Bell Aliant, s.e.c.	4,37 % à 6,29 %	2011 à 2037	2 605,0 \$	2 600,0 \$
Débetures				
Télébec	5,34 % à 5,75 %	2013 à 2020	100,0 \$	100,0 \$
NorthernTel	6,00 % à 10,25 %	2012 à 2020	37,7	39,6
			137,7 \$	139,6 \$
Total - effets et débetures			2 742,7 \$	2 739,6 \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	3,54 % à 5,91 %	2011 à 2017	49,9	41,0
Emprunt hypothécaire - Télébec	12,50 %	2011	2,4	2,7
Juste valeur de marché attribuée		2012 à 2020	3,0	3,9
Frais d'émission de titres d'emprunt			(9,7)	(10,1)
Total de la dette à long terme			2 788,3 \$	2 777,1 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme			427,4	17,2
			2 360,9 \$	2 759,9 \$

Les effets sont tous émis en série et certaines séries sont rachetables à notre gré avant l'échéance, aux prix, aux dates et aux conditions précisés pour chaque série. Les effets sont émis en vertu d'une déclaration de fiducie et ne sont pas garantis.

Les débetures de Télébec sont garanties par une hypothèque grevant un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or, au Québec. Les débetures de NorthernTel ne sont pas garanties.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Nous avons émis 350,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 4,37 % par année et qui viennent à échéance le 13 septembre 2017. Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,3 M\$ ont été engagés, ce qui s'est traduit par un produit net de 348,7 M\$. Le produit net a été utilisé pour effectuer un remboursement partiel des billets à moyen terme à 4,72 % qui arriveront à échéance le 26 septembre 2011 (les billets de 2011). Nous avons remboursé, sur une base proportionnelle, une tranche de 345,0 M\$ du montant en capital des billets de 2011, soit 46 % du montant en capital total en cours, au prix et selon les conditions précisés pour les billets de 2011. Nous avons constaté une perte liée au remboursement de 12,1 M\$, comptabilisée dans les autres charges (produits), par suite du remboursement d'un montant de 356,0 M\$ en capital et de la constatation d'un montant de 1,1 M\$ au titre de coûts non amortis précédemment;
- Nous avons remboursé un montant de 2,2 M\$ des débetures et des emprunts hypothécaires selon leurs modalités;
- Nous avons engagé des obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 28,1 M\$ portant intérêt à des taux annuels qui varient entre 3,54 % et 5,51 %.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Nous avons émis 350,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 6,29 % par année et qui viennent à échéance le 17 février 2015. Les billets ont été émis avec escompte et des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,2 M\$ ont été engagés, ce qui s'est traduit par un produit net de 348,6 M\$. Le produit a été affecté au remboursement d'un montant de 250,0 M\$ non réglé en vertu des facilités d'exploitation renouvelables et d'un emprunt à terme non renouvelable de 100,0 M\$ qui devait arriver à échéance en juillet 2009;

12. DETTE À LONG TERME (suite)

- Nous avons remboursé un emprunt bancaire à terme non renouvelable de 50,0 M\$;
- Nous avons remboursé un montant de 5,3 M\$ des débentures et des emprunts hypothécaires selon leurs modalités;
- Nous avons engagé des obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 25,0 M\$ portant intérêt à des taux annuels qui varient entre 4,29 % et 5,73 %.

Une juste valeur de marché a été attribuée à la dette à long terme de Télébec et de NorthernTel à la suite de notre acquisition de Télébec et de NorthernTel en 2006 et en 2008. La juste valeur de marché attribuée est amortie sur la durée de la dette à long terme correspondante et s'est établie à 0,9 M\$ en 2010 (1,0 M\$ en 2009).

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,9 M\$, dont une tranche de 1,3 M\$ correspond à l'émission de billets à moyen terme, ont été engagés en 2010 (1,8 M\$ en 2009). Les frais d'émission de titres d'emprunt sont amortis sur la durée de la dette à long terme correspondante et se sont établis à 2,3 M\$ en 2010 (1,8 M\$ en 2009). La tranche à court terme de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,6 M\$ qui seront amortis au cours du prochain exercice.

Le montant global des paiements que nous serons tenus d'effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, pour respecter les remboursements de capital et les échéances de notre dette à long terme ainsi que les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition actuellement non réglés, s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Dettes à long terme	407,3 \$	7,0 \$	71,8 \$	409,5 \$	351,6 \$	1 497,9 \$
Contrats de location-acquisition	20,8	17,2	6,6	0,4	0,4	4,5
	428,1 \$	24,2 \$	78,4 \$	409,9 \$	352,0 \$	1 502,4 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers dérivés

En mai 2009, nous avons réglé les swaps de taux d'intérêt fixe-variable en cours dont les notionnels totalisaient 250,0 M\$ lorsque la dette à taux variable couverte a été remboursée à l'émission de billets à moyen terme à taux fixe, tel qu'il est décrit plus en détail à la note 12. Nous avons versé 15,4 M\$ aux contreparties au règlement de ces swaps, montant qui incluait des intérêts courus de 2,1 M\$. Comme la dette à taux variable couverte a été remboursée, la comptabilité de couverture a pris fin et les pertes nettes de 13,3 M\$ qui avaient auparavant été constatées dans les autres éléments du résultat étendu ont été reclassées dans les autres charges de l'état des résultats, comme il est mentionné à la note 20.

Nous n'avons conclu aucun contrat financier dérivé en 2010.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel des parties consentantes négociant dans des conditions normales de concurrence accepteraient d'échanger un instrument financier, selon le marché actuel des instruments et aux mêmes conditions quant au risque, au capital et aux durées restantes, autrement que dans le cadre d'une vente forcée ou de liquidation. La juste valeur est établie au moyen d'estimations qui sont grandement influencées par les hypothèses que nous formulons concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges qui pourraient découler de la cession de ces instruments financiers ne sont pas reflétés dans la juste valeur. Le montant de la juste valeur ne correspond donc pas nécessairement au montant net qui serait réalisé advenant le règlement des instruments.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur, y compris la technique d'évaluation, sont décrites ci-dessous.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les effets à recevoir d'apparentés, les créditeurs et charges à payer, les effets à payer à des apparentés, les distributions à verser et la dette à court terme, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur de notre dette à long terme a été estimée en fonction des calculs de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, au moyen des taux d'actualisation appropriés en vigueur aux dates de clôture pour nos titres d'emprunt à long terme qui ne sont pas activement négociés, ainsi que des cours du marché pour nos titres d'emprunt à long terme activement négociés. La juste valeur estimative de notre dette à long terme s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2010		2009	
<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Dette à long terme	2 878,8 \$	2 788,3 \$	2 844,1 \$	2 777,1 \$

14. PART DES PORTEURS SANS CONTRÔLE

Aux 31 décembre 2010 et 2009, notre part des porteurs sans contrôle était constituée d'une participation dans notre filiale Bell Aliant, s.e.c., détenue par Bell Canada.

Le 25 juin 2010, Bell Canada a choisi de reporter la réception des distributions déclarées, liées à leurs parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. pour la période comprise entre juin 2010 et décembre 2010, inclusivement, tel qu'il est expliqué à la note 25. Le 1^{er} janvier 2011, les distributions reportées ont été versées à Bell Canada. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les distributions déclarées et versées par Bell Aliant, s.e.c. s'établissaient, respectivement, à 209,4 M\$ et à 104,7 M\$ (209,5 M\$ et 209,5 M\$, respectivement, en 2009).

15. CAPITAL DES ASSOCIÉS

Autorisé

Notre capital des associés autorisé peut inclure un nombre illimité de trois catégories de parts :

- parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- parts de société en commandite de catégorie 2;
- parts de commandité.

Les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, lesquelles sont détenues par BCE et Bell Canada, sont censées être, autant que possible, l'équivalent économique de parts du Fonds. Les deux catégories de parts de société en commandite sont assorties de droits de vote et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions de la société en commandite, que ce soit en ce qui a trait au bénéfice net (à la perte nette), au bénéfice (à la perte) imposable, au montant net des gains en capital réalisés ou à d'autres montants, tout cela à la condition que les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient le droit, pourvu que les parts du Fonds soient en circulation, de recevoir des distributions par part de la société en commandite, lesquelles sont égales, autant que possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs des deux catégories de parts de société en commandite ont aussi droit à une quote-part égale de l'actif net de la société en commandite en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci, à la condition que les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient droit, pourvu que les parts du Fonds soient en circulation, à une part de liquidation par part équivalente à une part du Fonds. Sauf indication contraire dans le contrat de société, les deux catégories de parts de société en commandite sont de rang égal et proportionnel entre elles, sans préférence ou priorité. Les deux catégories de parts de société en commandite sont cessibles, sous réserve de certaines restrictions. Par ailleurs, chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une part contre une.

La catégorie des parts de commandité donne droit, en priorité sur les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et les parts de société en commandite de catégorie 2, à une distribution de 0,001 % des liquidités distribuables pour toute période de distribution et à 0,001 % de l'actif net de la société en commandite en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci.

Parts émises et en circulation

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le nombre de parts émises et en circulation s'établissait comme suit :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Nombre de parts	Capital déclaré
Parts de catégorie 1	28 168 803	1 017,1 \$
Parts de catégorie 2	132 367 606	1 044,4
Parts de commandité	54 000	-
		<u>2 061,5 \$</u>

16. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS

Régimes d'achat de parts des employés

Nous offrons deux régimes d'achat de parts destinés aux employés admissibles. En vertu des modalités des régimes, les employés peuvent choisir chaque année d'avoir jusqu'à 10 % ou 12 % de leur revenu de base annuel retenu pour l'achat de parts du Fonds. Nous verserons également des cotisations au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations des participants. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture des parts du Fonds à la Bourse de Toronto (TSX) pour les cinq derniers jours jusqu'à la date d'investissement, en incluant cette date, ou au montant payé par le fiduciaire du régime pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants des régimes reçoivent des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces du Fonds. Pour répondre aux demandes d'achat de parts des employés aux termes de ces régimes, le Fonds peut émettre jusqu'à 2 079 527 parts supplémentaires du Fonds (nombre inchangé depuis le 31 décembre 2009) sur le capital autorisé ou acheter des parts sur le marché libre.

Au total, 1 947 842 parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour nos employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (2 024 152 parts en 2009). Une charge de rémunération de 9,0 M\$ liée aux régimes d'achat de parts des employés a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (9,4 M\$ en 2009).

Régime de parts différées

Nous offrons un régime de parts différées destiné à certains de nos dirigeants et membres de la haute direction qui vise à mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec la valeur totale pour les porteurs de parts. Aux termes de ce régime de parts différées, le Fonds peut attribuer aux participants admissibles du régime un nombre de parts différées déterminé à titre de prime ou pour les services rendus par le participant, ou encore à titre de rémunération, et ce, au moment jugé opportun par le Fonds. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux participants du régime seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée avait été convertie en part du Fonds. Les droits sur les parts différées sont acquis sur une période de trois ans et sont assujettis au respect de certains critères de rendement. En février 2010, les fiduciaires du Fonds ont approuvé des modifications au régime de parts différées afin de permettre aux participants du régime de recevoir soit une part du Fonds, soit l'équivalent en espèces de une part du Fonds pour chaque part différée dont les droits ont été acquis au moment où les participants sont admissibles aux versements de distributions aux termes de l'attribution. Auparavant, les participants du régime ne pouvaient recevoir que une part du Fonds au moment où ils étaient admissibles aux versements de distributions. Les bénéficiaires n'ont pas à payer de prix d'exercice sur les parts différées. Le Fonds peut émettre jusqu'à 3 143 622 parts supplémentaires du Fonds (3 276 150 parts au 31 décembre 2009) sur le capital autorisé, pour effectuer les attributions requises en vertu du régime de parts différées. Les parts différées dont les droits n'ont pas été acquis parce que les cibles de rendement prescrites n'ont pas été atteintes sont frappées d'extinction, et les parts différées dont les droits n'ont pas été acquis sont frappées d'extinction, advenant le départ des participants du régime qui les détiennent.

16. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS (suite)

Régime de parts différées (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des parts différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Parts différées en circulation au début	1 293 699	1 181 958
Attribuées :		
Février 2009 - période de service allant de l'exercice 2009 à l'exercice 2011	-	350 492
Juin 2010 - période de service allant de l'exercice 2010 à l'exercice 2012	369 784	-
Distributions réinvesties au cours de la période	126 015	129 094
	495 799	479 586
Frappées d'extinction	(269 494)	(84 715)
Exercées	(132 528)	(283 130)
Réglées en espèces	(6 908)	-
Parts différées en circulation à la fin	1 380 568	1 293 699
Parts différées dont les droits ont été acquis à la fin	968 600	739 199

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la juste valeur à la date d'attribution des 495 799 parts différées attribuées ou créditées au réinvestissement des distributions théoriques se chiffrait à 12,8 M\$ (la juste valeur des 479 586 parts différées attribuées au 31 décembre 2009 se chiffrait à 12,5 M\$). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, nous avons comptabilisé une charge de rémunération de 5,5 M\$ (7,6 M\$ en 2009) relativement aux coûts liés aux parts différées constatés sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'à la variation du cours des parts du Fonds entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information.

17. INFORMATION SECTORIELLE

Nos activités sont regroupées en un seul secteur isolable, qui est défini par nos produits et services, de sorte à offrir à nos clients des services de communications intégrés. Cela reflète la façon dont nous organisons nos activités et gérons la planification et l'évaluation du rendement ainsi que la prise de décisions relatives à la répartition des ressources. Nos activités, y compris l'ensemble de nos produits d'exploitation tirés de la clientèle, de nos dépenses en immobilisations et de notre écart d'acquisition, sont concentrées au Canada.

Produits d'exploitation provenant des clients externes par produits et services

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Services locaux et d'accès	1 298,4 \$	1 356,9 \$
Services Internet et autres services de données	832,1	828,0
Services interurbains	393,3	424,6
Services sans fil	91,3	88,8
Ventes de produits	63,3	61,8
Locations	20,6	25,1
Ententes de service	15,9	21,2
Autres produits	70,2	63,8
	2 785,1 \$	2 870,2 \$

18. AMORTISSEMENT

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Amortissement des immobilisations corporelles	488,7 \$	491,9 \$
Amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée	207,7	205,1
Charge de mise hors service des immobilisations corporelles	7,0	9,9
Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,5	2,4
Amortissement des charges reportées	-	0,2
	703,9 \$	709,5 \$

19. RÉSULTAT PAR PART

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010	2009
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	(491,2) \$	370,8 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	(5,9)	(14,6)
Bénéfice net (perte nette)	(497,1) \$	356,2 \$
De base :		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	160 536 409	160 536 409
De base lié aux activités poursuivies	(3,06) \$	2,31 \$
De base lié aux activités abandonnées	(0,04)	(0,09)
Bénéfice (perte) de base par part	(3,10) \$	2,22 \$

20. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu ainsi que leur incidence fiscale connexe sont présentés ci-dessous :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2010			2009		
	Montant	Impôts	Montant net	Montant	Impôts	Montant net
Pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	- \$	- \$	- \$	(0,1) \$	(0,1) \$	- \$
Reclassement aux autres charges	0,7	0,2	0,5	13,3	2,9	10,4
Reclassement aux intérêts débiteurs	4,7	0,9	3,8	6,9	1,6	5,3
Autres éléments du résultat étendu	5,4 \$	1,1 \$	4,3 \$	20,1 \$	4,4 \$	15,7 \$

Nous reclassons au résultat net l'amortissement des pertes sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007. Ces swaps de taux d'intérêt étaient désignés comme couvertures des paiements d'intérêts liés aux émissions prévues de titres d'emprunt à long terme et ont été réglés au moment où ces émissions prévues ont eu lieu. Par conséquent, les pertes sont amorties à titre d'intérêts débiteurs concurremment avec les paiements des intérêts sur la dette à long terme au cours de l'exercice, conformément à l'application de la comptabilité de couverture.

En septembre 2010, nous avons remboursé 345,0 M\$ des billets de 2011 avant leur échéance, tel qu'il est expliqué à la note 12. Par conséquent, nous avons reclassé au résultat net une tranche de 0,7 M\$ des pertes non amorties sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme liés à cette dette, laquelle a été incluse dans la perte liée au remboursement de la dette à long terme, car la comptabilité de couverture ne s'applique plus.

20. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (suite)

En mai 2009, nous avons reclassé au résultat net des pertes nettes de 15,4 M\$ liées aux couvertures de flux de trésorerie qui ont été réglées, montant qui se compose d'une perte au règlement de 13,3 M\$ et d'intérêts débiteurs de 2,1 M\$. La comptabilité de couverture ne s'applique plus à ces couvertures, comme il est expliqué à la note 13.

Au 31 décembre 2010, le cumul des autres éléments du résultat étendu, qui s'établissait à 22,7 M\$ (27,0 M\$ au 31 décembre 2009), représentait la tranche non amortie des pertes, déduction faite des impôts, sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007.

21. VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Débiteurs	3,4 \$	53,7 \$
Stocks	(4,0)	(1,6)
Charges payées d'avance	(1,9)	4,4
Impôts à recouvrer	(10,6)	(5,3)
Créances à long terme	2,7	11,2
Charges reportées	(5,4)	1,0
Créditeurs et charges à payer	(30,7)	(55,6)
Crédits reportés et autres passifs à long terme	(2,1)	12,0
	(48,6) \$	19,8 \$

22. ENGAGEMENTS

Obligations contractuelles

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total
Contrats de location- exploitation	28,0 \$	22,6 \$	22,3 \$	21,8 \$	20,7 \$	67,5 \$	182,9 \$
Contrats d'approvisionnement	356,1	331,2	318,8	307,3	282,3	1 403,7	2 999,4
Dépenses en immobilisations	72,1	29,4	24,0	18,2	-	-	143,7
	456,2 \$	383,2 \$	365,1 \$	347,3 \$	303,0 \$	1 471,2 \$	3 326,0 \$

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada (note 25).

Le total des contrats d'approvisionnement incluait un montant de 20,2 M\$ lié aux activités abandonnées de notre division xwave, qui a été acquise par Bell Canada avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011 (note 5).

Les dépenses en immobilisations se rapportent principalement à certains projets de construction de réseaux à large bande en Ontario (note 6).

Tel qu'il est expliqué à la note 6, nous avons résilié certaines ententes d'utilisation de poteaux existantes avec Newfoundland Power Inc. et Fortis Inc., avec prise d'effet le 31 décembre 2010, ce qui a réduit de 241,6 M\$ l'engagement au titre des contrats de location-exploitation présenté précédemment pour 2011 et tous les exercices suivants. En outre, les dépenses en immobilisations pour 2011 comprennent un engagement de 4,9 M\$ relativement à la conclusion du prix d'achat.

22. ENGAGEMENTS (suite)

Compte de report

Le compte de report de Bell Canada inclut des montants qui proviennent de clients situés dans ce qui constitue désormais notre territoire d'exploitation en Ontario et au Québec.

En août 2010, le CRTC a approuvé l'utilisation de fonds du compte de report par Bell Aliant et Bell Canada en vue de donner accès aux services à large bande à 112 communautés supplémentaires en Ontario et au Québec et a ordonné aux sociétés d'affecter le reste des fonds du compte de report à une remise aux abonnés du service téléphonique résidentiel résidant dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé. Le CRTC a indiqué dans ses conclusions que le solde du compte de report de Bell Canada s'établissait à 583,3 M\$ au 31 mai 2010, dont une tranche de 95,0 M\$ était destinée au paiement d'intérêts et de certains autres frais, une tranche de 25,0 M\$ était allouée au financement de mesures d'amélioration de l'accessibilité à l'intention des personnes handicapées et une tranche de 306,3 M\$ était attribuée à l'expansion des services à large bande.

Dans une requête déposée le 13 septembre 2010, Bell Canada a demandé au CRTC qu'il réexamine et modifie les trois éléments suivants de sa décision d'août 2010 : i) le montant récurrent calculé par le CRTC afin de déterminer le solde du compte de report de Bell Canada; ii) le montant des intérêts sur le compte de report de Bell Canada, calculé par le CRTC; iii) le montant pouvant être retiré du compte de report de Bell Canada pour couvrir les coûts de l'application d'un ajustement exceptionnel sur la facture mensuelle de chaque abonné aux services locaux résidentiels admissibles.

Le 29 octobre 2010, le CRTC a confirmé le montant pouvant être retiré au titre de l'expansion des services à large bande, les rabais pour les clients et les frais d'administration admissibles établis dans sa décision d'août 2010. Le CRTC a également établi que Bell Canada doit avoir offert un rabais ou un crédit à ses abonnés d'ici le 29 mars 2011.

La décision ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos résultats financiers, compte tenu de notre arrangement avec Bell Canada.

23. ÉVENTUALITÉS

Les litiges importants en cours au 31 décembre 2010 incluaient les éléments suivants :

- a) Le 9 août 2004, une action a été déposée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan par de nombreux présumés clients ou anciens clients des défendeurs contre plusieurs fournisseurs canadiens de services sans fil, y compris une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc. Les demandeurs alléguaient, entre autres choses, une rupture de contrat, des assertions inexactes, de la négligence, de la collusion et une violation des obligations stipulées en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada), relativement à certains frais d'accès au réseau que les défendeurs facturent à leur clientèle, et demandaient des dommages-intérêts non précisés. Le 17 septembre 2007, le tribunal a autorisé la certification du recours collectif. Nous avons demandé, comme l'ont fait les autres parties, l'autorisation d'appeler de l'ordonnance de certification. Le tribunal a par ailleurs refusé notre requête demandant le rejet de la poursuite intentée contre nous, les litiges entre nous et nos clients n'étant pas à notre avis du ressort du tribunal de la Saskatchewan. Nous avons également demandé l'autorisation d'appeler de cette décision.

23. ÉVENTUALITÉS (suite)

Le 24 juillet 2009, une nouvelle proposition de recours collectif a été déposée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, laquelle ressemblait de très près à la réclamation autorisée susmentionnée. Le nouveau recours a été présenté par le même cabinet d'avocats et désigne à titre de défendeurs les mêmes fournisseurs canadiens de services sans fil. Les défendeurs ont contesté le nouveau recours, le qualifiant d'abus de procédure et, le 22 décembre 2009, le tribunal a ordonné que ce recours soit conditionnellement suspendu.

Le 15 mars 2010, la Cour d'appel a accordé à toutes les parties l'autorisation d'appeler de l'ordonnance de certification. Nous avons également obtenu l'autorisation d'appeler de la décision susmentionnée portant sur la question des compétences. Par ailleurs, les demandeurs ont obtenu l'autorisation d'appeler d'une décision antérieure qui rejetait leur demande visant la conversion du recours autorisé en un recours collectif national selon lequel les résidents sont automatiquement parties, à moins qu'ils ne décident d'en être exclus. Les appels de l'ordonnance de certification par les défendeurs et notre appel de la décision portant sur la question des compétences ont été entendus les 13 et 14 décembre 2010, et nous attendons la décision du tribunal. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de ces réclamations, mais le dénouement de ces affaires ne peut être déterminé pour le moment.

- b) Le 28 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Inc. (collectivement, Ellph) ont intenté une poursuite d'environ 9,0 M\$ contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour la violation présumée d'une licence de logiciel. La licence avait été résiliée par une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc., en raison de défauts techniques perçus dans le logiciel. En 2010, Ellph a indiqué qu'elle avait l'intention d'accroître le montant de sa réclamation pour l'établir à environ 21,0 M\$. En outre, une conférence de mise au rôle a été tenue en décembre 2010 et le procès devrait avoir lieu à la fin de 2013 ou au début de 2014. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de ces réclamations, mais le dénouement de ces affaires ne peut être déterminé pour le moment.
- c) Le 26 juin 2008, une poursuite proposée en recours collectif a été déposée à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre diverses compagnies de téléphone canadiennes, incluant Bell Aliant, s.e.c., relativement à la facturation de frais liés au service d'urgence 911. La poursuite allègue, entre autres choses, une rupture de contrat, de la négligence, de la collusion ainsi que la violation de devoir fiduciaire, et elle affirme d'une façon générale que les défendeurs ont présenté de manière inexacte la nature des frais liés au service d'urgence 911 et que les frais perçus auprès des clients sont excessifs. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés. Cette affaire touche beaucoup des parties et des questions juridiques présentées dans le cadre du litige lié aux frais d'accès aux réseaux qui a fait l'objet du paragraphe a) qui précède. Par conséquent, les parties ont provisoirement convenu de maintenir cette affaire en suspens en attendant la décision portant sur l'appel de l'ordonnance de certification à l'égard du litige lié aux frais d'accès aux réseaux. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- d) Le 27 janvier 2010, Nightingale Informatix Corporation a amorcé un recours, devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, contre xwave Soins de santé, qui était auparavant une division de Bell Aliant, s.e.c., et cinq médecins désignés comme agents ou conseillers de xwave Soins de santé. Nightingale allègue que xwave Soins de santé a publié des déclarations diffamatoires sur les produits et services de Nightingale et réclame des dommages-intérêts de 30,0 M\$, en plus de dommages-intérêts punitifs de 1,0 M\$. Notre défense a été déposée en avril 2010. Ce recours ne fait encore que débuter. Nous avons une défense à présenter contre ce recours, mais l'issue ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

23. ÉVENTUALITÉS (suite)

Nous sommes parties à divers autres réclamations et litiges dans le cadre de nos activités. Bien que nous ne puissions pas prédire le dénouement des réclamations et des litiges en cours au 31 décembre 2010, la direction est d'avis qu'il n'aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation des contreparties et qui leur accordent des garanties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies par les contreparties relativement à la violation de la propriété intellectuelle, aux assertions inexactes ainsi qu'aux pertes et dommages liés à des biens. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que la majorité des conventions limitent le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ces sommes dépendent aussi de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée de façon fiable. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces garanties. Au 31 décembre 2010, aucune provision liée aux garanties n'avait été constituée (néant au 31 décembre 2009).

Le tableau suivant présente les garanties que nous avons conclues et qui prévoient un montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ainsi que leurs durées respectives. Nous avons également des garanties où aucun montant maximal n'est spécifié.

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2012	2013	2014	2015 et par la suite	Indéfini	Total
Vente d'actifs	1,6 \$	8,3 \$	40,0 \$	- \$	- \$	1,1 \$	51,0 \$
Autres	0,9	-	-	0,9	23,0	-	24,8
	2,5 \$	8,3 \$	40,0 \$	0,9 \$	23,0 \$	1,1 \$	75,8 \$

Aide publique

En 2010, nous avons reçu une aide publique de 5,9 M\$ relativement à des projets de construction de réseaux à large bande en Ontario, tel qu'il est expliqué à la note 6. Nous pourrions devoir rembourser l'aide publique que nous avons reçue pour les projets du Nord-Ouest de l'Ontario si nous vendons ou cédon les immobilisations liées à l'ensemble d'un projet.

En 2010, nous avons reçu la première tranche de 1,0 M\$ d'un prêt-subvention de 2,0 M\$ de la province de Nouvelle-Écosse pour le projet de construction d'un réseau à large bande dans cette province. Si nous n'achevons pas le projet d'ici le 31 décembre 2012, selon des conditions satisfaisantes pour la province de Nouvelle-Écosse, le montant total du prêt devient remboursable.

Au 31 décembre 2010, le passif éventuel résultant des ententes liées à l'aide publique était négligeable.

24. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL

Nos activités d'exploitation, d'investissement et de financement nous exposent à divers risques financiers, notamment le risque d'illiquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change et d'autres risques de marché.

Risque d'illiquidité

Nous générons assez de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous avons suffisamment de facilités de crédit engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation. Nous prévoyons être en mesure d'émettre de nouveaux titres d'emprunt à long terme afin de refinancer les importantes émissions arrivant à échéance et nous gérons le risque d'illiquidité inhérent au refinancement en échelonnant les dates d'échéance de nos titres d'emprunt à long terme, en planifiant les flux de trésorerie à long terme, en maintenant un accès à diverses facilités de crédit, y compris des facilités de crédit bancaires (note 11), et en respectant les objectifs de gestion du capital centrés sur le maintien de cotes de crédit de qualité supérieure, ce qui nous assurera un accès aisé aux marchés financiers. Se reporter à la note 12 pour obtenir des détails sur l'encours de notre dette à long terme. Une tranche de notre dette à court terme et une tranche de notre dette à long terme sont assujetties à des clauses restrictives qui exigeraient leur remboursement immédiat, avant l'échéance, si notre propriété devait faire l'objet d'un changement de contrôle et si nos cotes de crédit étaient, par conséquent, abaissées et n'étaient plus de qualité supérieure.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs financiers. Les montants qui y figurent représentent le capital et les intérêts des flux de trésorerie futurs non actualisés et, par conséquent, ne correspondent pas à la valeur comptable. La valeur comptable et les flux de trésorerie liés aux créditeurs et charges à payer ne tiennent pas compte des intérêts courus sur la dette, lesquels sont présentés dans les flux de trésorerie liés à la dette connexe, ni des sommes facturées d'avance, lesquelles représentent les espèces reçues d'avance pour des services qui n'ont pas encore été rendus, mais pas les flux de trésorerie contractuels futurs.

	Valeur comptable		Flux de trésorerie contractuels				
	Au						
<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2010	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Effets à payer à des apparentés	48,7 \$	48,7 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	220,4	220,4	-	-	-	-	-
Distributions à verser	199,4	199,4	-	-	-	-	-
Dette à court terme	249,2	249,5	-	-	-	-	-
Dette à long terme	2 788,3	580,2	155,5	207,1	523,1	443,8	2 027,5
	3 506,0 \$	1 298,2 \$	155,5 \$	207,1 \$	523,1 \$	443,8 \$	2 027,5 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt peut correspondre soit au risque de prix, c'est-à-dire le risque que la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier varie lorsque les taux d'intérêt fluctueront, soit au risque de flux de trésorerie, c'est-à-dire le risque que les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier varient lorsque les taux d'intérêt fluctueront.

Nos actifs financiers portant intérêt se composent d'équivalents de trésorerie et d'effets à recevoir, lesquels portent intérêt à un taux fixe. Ces actifs sont assujettis au risque de prix; toutefois, ce risque est atténué par le fait que tous les instruments financiers ont des durées de moins de 90 jours et qu'ils sont conçus pour être détenus jusqu'à leur échéance.

24. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Nos passifs financiers portant intérêt se composent d'effets à payer à des apparentés, de la dette à court terme et de la dette à long terme. Ces passifs ont également été conçus pour demeurer impayés et n'être remboursés qu'à l'échéance. Nous gérons le risque de flux de trésorerie inhérent à notre portefeuille d'emprunts en équilibrant la composition de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable, ainsi qu'en gérant la durée à l'échéance de notre portefeuille d'emprunts. Nous pouvons, à certains moments, avoir recours à des instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt afin d'ajuster l'équilibre entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable à des niveaux établis de façon appropriée.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par la valeur comptable de nos actifs financiers inscrite au bilan.

Nous détenons des instruments du marché monétaire très liquides à titre d'équivalents de trésorerie à court terme. La politique que nous appliquons à l'égard de ces placements garantit un portefeuille diversifié en ce qui a trait aux émetteurs et un risque de crédit minimal, étant donné que les placements sont effectués auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit à court terme élevées.

Nos créances clients nous exposent à un risque de crédit, mais la concentration de ce risque est réduite puisque nous avons une clientèle vaste et variée. Afin de diminuer le risque de crédit potentiel, nous avons recours à des procédés d'évaluation, d'approbation et de contrôle du crédit et maintenons des provisions pour les créances douteuses que nous évaluons régulièrement.

Risque de change

Notre exposition au risque de change découle des activités pour lesquelles nous effectuons certaines dépenses en immobilisations et d'exploitation libellées en dollars américains. Ces achats n'ont pas été importants et les sorties de fonds en dollars américains que nous avons dû enregistrer ont habituellement été compensées par un niveau similaire de rentrées de fonds en dollars américains provenant d'activités qui sont maintenant abandonnées. Nous pouvons, à certains moments, avoir recours à des instruments dérivés comme les contrats de change à terme pour fixer les taux de change liés à nos achats libellés en dollars américains.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché découlent des variations du cours du marché des parts du Fonds et de l'incidence qu'elles ont sur la charge qui est comptabilisée au titre de notre régime de parts différées. Les parts différées en circulation sont classées à titre de passifs évalués à la valeur de marché chaque période en fonction du cours du marché courant des parts du Fonds; la charge de rémunération est calculée au moyen du cours du marché des parts du Fonds à la date de l'attribution, ajusté pour tenir compte de la variation subséquente du cours du marché des parts du Fonds.

Gestion du capital

Notre structure du capital inclut toutes les composantes de l'avoir des associés, la part des porteurs sans contrôle, ainsi que la dette à long terme et à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

24. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL (suite)

Gestion du capital (suite)

Nos objectifs en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir une flexibilité financière afin de conserver notre aptitude à honorer nos engagements en cours et à faire les investissements nécessaires au développement futur de l'entreprise;
- procurer un accès à des flux de trésorerie suffisants pour l'exploitation de l'entreprise;
- diminuer l'incidence de la volatilité des frais de financement sur les flux de trésorerie de l'entreprise;
- optimiser le rendement offert aux porteurs de parts au moyen d'une structure du capital composée d'une combinaison de titres d'emprunt et de capitaux propres appropriée compte tenu du niveau de risque de notre entreprise.

Lorsque nous gérons notre structure du capital, nous tenons compte des variations de la conjoncture ou du niveau de risque de l'entreprise et, de temps à autre, nous examinons notre politique de distribution et pouvons la modifier, nous concluons des opérations de couverture, nous émettons ou rachetons des titres d'emprunt, nous émettons ou rachetons des parts de société en commandite ou nous mobilisons des fonds au moyen de notre programme de titrisation de créances.

Notre structure du capital est la suivante :

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2010	2009
Dette à court terme (incluant les effets à payer à des apparentés)	297,9 \$	42,6 \$
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	2 788,3	2 777,1
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(65,4)	(27,1)
Dette nette	3 020,8	2 792,6
Avoir des associés	3 854,0	4 799,4
Part des porteurs sans contrôle	977,1	1 587,9
Total de la structure du capital	7 851,9 \$	9 179,9 \$

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA), qui constitue une mesure financière non définie par les PCGR, pour évaluer notre structure du capital. Ce ratio financier est calculé selon le BAIIA des douze derniers mois. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme et à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation, excluant le montant inclus dans les charges d'exploitation à l'égard de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, étant donné qu'une composante importante de cette charge reflète l'amortissement de coûts antérieurs. Notre objectif en matière de gestion du capital, lequel est inchangé par rapport à l'exercice précédent, est de maintenir ce ratio à environ 2,0:1.

Notre ratio de la dette nette par rapport au BAIIA se présentait comme suit :

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2010	2009
Dette nette	3 020,8 \$	2 792,6 \$
Produits d'exploitation	2 785,1	2 870,2
Moins : Charges d'exploitation	(1 444,2)	(1 497,6)
Ajouter : Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux incluse dans les charges d'exploitation	88,7	84,9
BAIIA	1 429,6 \$	1 457,5 \$
Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA	2,1:1	1,9:1

24. GESTION FINANCIÈRE ET DU CAPITAL (suite)

Gestion du capital (suite)

Nous sommes assujettis à certaines clauses restrictives énoncées dans nos facilités de crédit bancaire, incluant le maintien d'un ratio du total de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans nos facilités de crédit) d'au plus 3,0:1. En vertu d'une convention des porteurs de titres conclue avec BCE et Bell Canada, nous devons demander leur autorisation préalable si nous désirons augmenter notre ratio de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans la convention des porteurs de titres) au-dessus de 2,5:1. De plus, nous sommes assujettis à un test d'émission de nouveaux titres d'emprunt en vertu de notre acte de fiducie relatif aux effets, selon lequel de nouveaux titres d'emprunt à long terme ne peuvent être émis que s'ils se traduisent par un ratio de la dette à long terme par rapport au total du capital (tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie) de 75 % ou moins. Nous nous conformons à toutes ces clauses restrictives et nous ne sommes pas assujettis à d'autres exigences externes en matière de capital.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada avaient la propriété réelle et le contrôle de 43,88 % des parts en circulation du Fonds, après dilution, au 31 décembre 2010 (43,95 % au 31 décembre 2009).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de notre commandité, Placements Bell Aliant, commandité, notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, pour peu que BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution) et que certaines ententes commerciales soient en place. En raison de ces droits, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus du vote majoritaire du conseil d'administration, avant de s'engager dans certaines affaires ou opérations, pour peu que BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution).

En 1999, nous avons conclu un protocole d'entente avec BCE et Bell Canada. Cette alliance stratégique à long terme décrit l'entente conclue entre BCE, Bell Canada et nous en ce qui a trait à l'offre, à la commercialisation et à la prestation de certains services de télécommunications sur une base de coopération. Ce protocole d'entente nous a donné accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser certaines marques de commerce précises de Bell Canada sur notre territoire et une licence d'utilisation du matériel promotionnel de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriétés intellectuelles que nous avons développées. Nous avons consenti à nous fournir mutuellement des services de soutien, notamment des services techniques, d'exploitation, de commercialisation, de formation et autres.

En 2006, dans le cadre de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq inc., nous avons conclu avec Bell Canada une série d'ententes commerciales à long terme qui nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines dont nous avons besoin pour exploiter les activités sur fil et Internet qui étaient auparavant exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec. Ces ententes nous permettent également de continuer à recevoir les services commerciaux et de télécommunications que Bell Canada nous fournissait au Canada atlantique avant 2006. Toute entente commerciale qui existait auparavant entre Bell Canada et nous, et qui n'a pas été modifiée ou remplacée par les ententes commerciales conclues en 2006, continue de

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

BCE et Bell Canada (suite)

s'appliquer. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités sans fil dans l'ensemble de notre territoire.

En 2006, nous avons aussi conclu avec Bell Canada une convention de gestion des relations commerciales qui régit l'ensemble de nos relations commerciales et traite de questions comme la coopération en matière de commercialisation, la qualité de fournisseur principal pour les clients et la non-concurrence, ainsi que les marques. Cette convention ainsi que d'autres ententes auxquelles elle fait référence modifient également certaines dispositions du protocole d'entente et en prolongent la durée pour qu'elle soit conforme à celle de la convention.

La convention de gestion des relations commerciales prendra fin automatiquement à la résiliation ou à l'expiration de la convention d'interconnexion et d'exploitation que nous avons conclue avec Bell Canada en 2006. Conformément à cette convention, les parties ont convenu d'interconnecter leurs systèmes de télécommunications respectifs pour l'échange du trafic de télécommunications. Cette convention, d'une durée initiale de 15 ans avec prise d'effet le 7 juillet 2006 sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de cinq ans à moins qu'un préavis de non-renouvellement de quatre ans ne soit fourni par une des parties. La convention d'interconnexion et d'exploitation peut être résiliée pour violation importante en tout temps par une partie si : a) les parties conviennent mutuellement qu'une violation a eu lieu et qu'on n'y a pas remédié; ou b) un tribunal ou un arbitre rend une décision finale et sans appel selon laquelle l'autre partie a violé de façon importante la convention et n'a pas remédié à la violation dans le délai contractuel approprié.

La convention de gestion des relations commerciales et les autres ententes commerciales peuvent aussi être résiliées par Bell Canada dans l'éventualité où, sans le consentement préalable de Bell Canada, un concurrent de Bell Canada ferait l'acquisition, directement ou indirectement, de plus de 30 % de Bell Aliant, s.e.c. ou obtiendrait le contrôle de fait de ses activités. De plus, Bell Canada peut à son gré cesser de nous offrir des services advenant le cas où elle cesserait d'offrir les services correspondants à sa clientèle. En outre, Bell Canada peut, si elle le juge opportun, mettre fin à bon nombre des ententes commerciales en donnant un préavis de deux ans de son intention de résilier l'entente commerciale en question, pourvu que cet avis ne soit pas donné avant une date déterminée, qui est en général le 7 juillet 2011. De façon générale, nous sommes autorisés à résilier et à internaliser les services fournis par Bell Canada au moyen d'un préavis de deux ans.

Nous avons également avec Bell Canada une entente qui prévoit l'accès mutuel à certaines propriétés intellectuelles, en plus de nous fournir l'accès aux propriétés intellectuelles de Bell Canada en matière d'ingénierie et de réseaux. En 2006, nous avons conclu avec Bell Canada des contrats de licence de marques de commerce selon lesquels chaque partie et ses sociétés affiliées peuvent utiliser les marques de commerce de l'autre partie, conformément aux modalités de la licence, pendant 30 ans (droit assujetti à un renouvellement additionnel de 10 ans à la demande de la société titulaire de licence, au gré du concédant de licence).

En 2006, nous avons conclu une convention de distribution avec Bell Distribution Inc. (BDI), une filiale de Bell Canada, en vertu de laquelle BDI agit à titre d'agent des ventes et de la distribution de nos services de télécommunications sur fil et Internet et des produits connexes. Nous avons aussi conclu une convention de distribution correspondante avec BDI en vertu de laquelle nous agissons à titre d'agent de BDI pour la distribution des services de télécommunications sans fil et par satellite ainsi que de services et de produits connexes de Bell Canada dans notre territoire.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

BCE et Bell Canada (suite)

Nous avons également conclu une entente avec Bell Canada, en vertu de laquelle Bell Canada nous fournit des services de technologies de l'information (TI) afin de nous permettre d'offrir des services à nos clients de l'Ontario et du Québec. Dans le cadre de cette entente, les deux parties devront financer ensemble un plan visant l'élaboration de services de TI supplémentaires à notre intention. Le montant total des dépenses en immobilisations prévues selon ce plan s'élève à 90,0 M\$. Bell Canada financera un premier montant de 32,0 M\$ et chaque partie financera une part égale du montant restant de 58,0 M\$.

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et des entités contrôlées par Bell Canada prévoyant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010	2009
Produits d'exploitation	245,5 \$	281,8 \$
<i>Pourcentage du total des produits d'exploitation</i>	8,81 %	9,82 %
Charges d'exploitation	452,8	471,6
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées :		
Produits d'exploitation	19,5	8,2
Charges d'exploitation	3,0	3,3
Dépenses en immobilisations	34,9	11,4

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2010	2009
Débiteurs :		
Créances clients	115,7 \$	127,9 \$
Créances liées aux activités sans fil	- \$	0,3 \$
Effets à recevoir d'apparentés	145,6 \$	- \$
Charges payées d'avance	3,2 \$	4,1 \$
Créances à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs	15,4 \$	21,3 \$
Créditeurs et charges à payer	93,5 \$	76,7 \$
Distributions à verser	169,8 \$	24,2 \$
Crédits reportés et autres passifs à long terme	4,1 \$	4,4 \$

Les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt et comportent des modalités de crédit normales. Ils découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés. Ils incluent également les montants liés aux ventes à des clients et aux achats auprès de fournisseurs dans les régions rurales de notre territoire en Ontario et au Québec, que Bell Canada perçoit ou paye en notre nom. Nous réglons par la suite les paiements nets à Bell Canada.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

BCE et Bell Canada (suite)

La créance à long terme de Bell Canada comprend un engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de TI, dont il est fait mention précédemment, d'un montant de 15,4 M\$ (16,1 M\$ au 31 décembre 2009). En 2009, la créance à long terme de Bell Canada comprenait également un montant de 5,2 M\$ au titre de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec, comme il en est question à la note 9, montant qui a été remboursé en juin 2010.

Le 25 juin 2010, BCE et Bell Canada ont choisi de reporter la réception des distributions déclarées, liées à leurs parts de société en commandite échangeables de Placements Bell Aliant, s.e.c. et de Bell Aliant, s.e.c. pour la période comprise entre juin 2010 et décembre 2010, inclusivement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des distributions s'établissant à 291,1 M\$ (291,2 M\$ en 2009) ont été déclarées à BCE et à Bell Canada et des distributions s'établissant à 145,5 M\$ (291,3 M\$ en 2009) ont été versées à BCE et à Bell Canada. Au 31 décembre 2010, le montant des distributions à payer à BCE et à Bell Canada s'établissait à 169,8 M\$, y compris des distributions à verser par Bell Aliant, s.e.c. de 122,2 M\$ (note 14). Le 1^{er} janvier 2011, les distributions reportées ont été versées à BCE et à Bell Canada.

BCE et Bell Canada ont également choisi de bénéficier de prêts équivalant aux distributions reportées sous forme d'effets ne portant pas intérêt qui arriveront à échéance le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, le 31 décembre 2010, un montant de 145,6 M\$ a été inclus dans les effets à recevoir d'apparentés.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les engagements présentés à la note 22, s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
Obligations contractuelles	300,9 \$	291,3 \$	282,6 \$	275,4 \$	267,4 \$	1 301,0 \$

Le Fonds

Le Fonds est entièrement tributaire des distributions que nous lui versons pour effectuer ses propres distributions. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, nous avons déclaré à son intention des distributions de 370,9 M\$ (373,7 M\$ en 2009) et nous avons versé des distributions de 372,4 M\$ (373,7 M\$ en 2009). Au 31 décembre 2010, un montant de 29,6 M\$ a été pris en compte dans les distributions à verser (31,1 M\$ au 31 décembre 2009).

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente d'administration avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien qui touchent notamment la présentation de l'information financière, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente, qui a commencé en juillet 2006, a une durée initiale de 10 ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné. Ces services sont évalués et comptabilisés à leur valeur d'échange de 3,4 M\$ (4,0 M\$ en 2009).

Plusieurs de nos régimes de rémunération à base de parts décrits à la note 16 sont fondés sur les parts du Fonds. Toute charge de rémunération découlant de ces régimes est comptabilisée dans les états financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Au 31 décembre 2010, les créanciers et charges à payer incluaient un montant net dû au Fonds de 27,4 M\$ (25,2 M\$ au 31 décembre 2009) comprenant les charges administratives et les montants liés aux régimes de rémunération à base de parts.

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Le Fonds (suite)

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires au moyen d'une série de billets et exige des remboursements en fonction de ses besoins aux fins de l'exploitation. Le billet d'un montant de 2,6 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2009 a été remboursé le 15 janvier 2010. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 0,50 % à 1,30 % par année et se sont traduits par des intérêts débiteurs d'un montant négligeable au cours des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. Au 31 décembre 2010, un billet de 5,3 M\$ était à payer au Fonds, lequel porte intérêt au taux de 1,30 % par année et arrivera à échéance le 31 janvier 2011.

Placements Bell Aliant, commandité

Le 31 décembre 2010, Bell Aliant, s.e.c. a prêté un montant de 43,3 M\$ à Placements Bell Aliant, commandité au moyen d'un billet à vue ne portant pas intérêt, afin de préparer sa conversion en société par actions (note 26) et de faciliter le versement des distributions de société en commandite finales de décembre 2010. Ce solde est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Au cours de la conversion, Bell Aliant, s.e.c. a transféré le billet à ses associés, Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales inc., et Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant, commandité) a pris en charge le passif lié au remboursement du billet, qui a été réglé le 14 janvier 2011.

En outre, le 31 décembre 2010, Placements Bell Aliant, commandité a prêté un montant de 43,3 M\$ à Bell Aliant, s.e.c. au moyen d'un billet à vue ne portant pas intérêt, qui est inclus dans les effets à payer à des apparentés. Au cours de la conversion, Bell Aliant, commandité a acquis le billet. Le 14 janvier 2011, Bell Aliant, s.e.c. a remboursé ce billet.

26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Conversion en société par actions

Le 1^{er} janvier 2011, le Fonds a achevé sa conversion, passant d'une structure de fiducie de revenu à une structure de société par actions. Dans le cadre de la conversion, BCE et Bell Canada ont échangé la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie B émises par Bell Aliant, s.e.c. (soit 72 205 024 parts), la totalité de leurs parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 émises par Placements Bell Aliant, s.e.c. (soit 28 168 803 parts), la totalité de leurs parts à droit de vote spécial émises par le Fonds (soit 100 373 827 parts) et toutes leurs actions ordinaires avec droit de vote, sauf une, de Placements Bell Aliant, commandité, contre 100 373 827 actions ordinaires de Bell Aliant Inc. Le Fonds a dissous la Fiducie Placements Bell Aliant et la Fiducie Bell Nordiq. Bell Aliant Inc. a émis 127 394 907 de ses actions ordinaires à l'intention des porteurs de parts du Fonds contre les parts du Fonds en circulation, à raison de une action pour une part. Le Fonds a distribué ses actifs à Bell Aliant Inc., laquelle a également pris en charge le passif du Fonds et a subséquemment dissous le Fonds, annulant les parts et les parts à droit de vote spécial autorisées. Bell Aliant Inc. est devenue la société remplaçante du Fonds. Les actifs de Placements Bell Aliant, s.e.c. ont également été, directement ou indirectement, distribués à Bell Aliant, commandité, laquelle a pris en charge le passif de Placements Bell Aliant, s.e.c. Placements Bell Aliant, s.e.c. a été dissoute, ce qui a entraîné l'annulation de toutes ses parts. Placements Bell Aliant, commandité et Bell Aliant, commandité ont alors fusionné et Bell Aliant, commandité est devenue la société remplaçante de Placements Bell Aliant, s.e.c. Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur comptable, puisqu'il n'y a pas eu de changement de contrôle notable. Par suite de ces opérations, BCE et Bell Canada sont propriétaires de 43,88 % des actions ordinaires de Bell Aliant Inc., après dilution, et de une action ordinaire de Bell Aliant, commandité, les actions ordinaires restantes de Bell Aliant, commandité étant détenues par Bell Aliant Inc. Puisque BCE et Bell Canada ont conservé certains droits à l'égard du conseil d'administration de Bell Aliant, commandité en vertu d'une convention des porteurs de titres (note 25), Bell Aliant Inc. continue d'exercer une influence notable sur les politiques d'exploitation, d'investissement et de financement de Bell Aliant, commandité, sans toutefois la contrôler. Par conséquent, Bell Aliant Inc. comptabilise à la valeur de consolidation ses placements dans Bell Aliant, commandité.

26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

Conversion en société par actions (suite)

Les parts différées, émises en vertu du régime de parts différées (note 16), ont été converties en unités d'actions différées, lesquelles donnent droit aux participants du régime à une action ordinaire de Bell Aliant Inc. ou à son équivalent en espèces pour chaque unité d'action différée, détenue dont les droits ont été acquis et qui présentent les mêmes critères de rendement et d'acquisition des droits que les parts différées.

Dans le cadre des opérations de conversion, Bell Aliant, commandité a comptabilisé une diminution de 53,8 M\$ du surplus d'apport relativement aux écarts temporaires qui devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre du transfert du placement de BCE et de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c., de même qu'une augmentation correspondante du solde du passif d'impôts futurs. Au 31 décembre 2010, Placements Bell Aliant, s.e.c. avait des frais d'émission d'actions d'environ 3,0 M\$, qui seront attribués aux entités respectives lorsque tous les coûts liés à la conclusion de l'opération de conversion auront été engagés.

Émission d'actions privilégiées

Le 31 janvier 2011, Bell Aliant Actions Privilégiées Inc. (Prefco), une filiale en propriété exclusive de Bell Aliant, commandité, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dans le seul but qu'elle agisse à titre d'émetteur d'actions privilégiées. Au 9 mars 2011, Prefco procédait à l'émission d'environ 10 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividendes cumulatifs, série A (les actions privilégiées de série A) au prix de 25,00 \$ par action privilégiée de série A. Les actions privilégiées de série A donneront droit à des dividendes cumulatifs annuels de 1,2125 \$ par action, soit un rendement de 4,85 %, payables trimestriellement (le premier dividende trimestriel devant être versé le 30 juin 2011), pour la période initiale de cinq ans se terminant le 31 mars 2016. Le taux de distribution sera rajusté le 31 mars 2016 et tous les cinq ans par la suite, à un taux correspondant au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,09 %. Les actions privilégiées de série A pourront être rachetées par l'émetteur à compter du 31 mars 2016, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de demander la conversion de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série B (les actions privilégiées de série B), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2016 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels et cumulatifs à un taux variable correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,09 %.

Chaque série d'actions privilégiées est constituée du nombre d'actions et assujettit ses porteurs aux droits, aux privilèges, aux restrictions et aux conditions déterminés par le conseil d'administration avant l'émission de ces actions. En général, les porteurs de chaque série d'actions privilégiées n'auront pas le droit de voter aux assemblées de nos actionnaires. Concernant le versement des dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, les actions privilégiées de chaque série seront de rang égal à celui des actions privilégiées de chaque autre série et elles ont priorité de rang sur les actions ordinaires.